

présents :

Messieurs	Uehlinger Pascal Decrey Philippe Kilcher Marc	maire conseiller administratif conseiller administratif
Monsieur	Noël Philippe	président du conseil municipal
Mesdames	Bersier Julie Delmenico Janine Giacobino Nadia Gregori Katia	Macchiavelli Marta Oppliger Danielle Tercier Heidi
Messieurs	Arpidone Andrew Avigdor Daniel Calame Philippe Camuglia Joseph Constantin Marcel Da Silva Bruno Germann Martin Houman Edouard Knörr Stephen	Leutenegger Bastien Nicolet Alain Saudan Guy Simoes José Singh Ashwani Stark Richard Üregen Ali Wünsche Florian Zaugg Philippe

excusé :

Monsieur Agranious Sami

ordre du jour – discussion et vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018
2. Communications du bureau du conseil municipal.
3. Communications du conseil administratif.
4. Rapports des commissions.
5. Nomination d'un membre du groupe Les Verts-Vivre à Thônex (VI-VE) à la présidence de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, en remplacement de M. Philippe Noël, démissionnaire. (DM-18-07)
6. Traitement des pétitions suivantes :
 - 6.1. « non au report des nuisances routières » (RM-18-05)
 - 6.2. « pour un stationnement des 2 roues adapté aux besoins des élèves de Marcellly » (RM-18-06)



7. Demande d'un crédit de CHF 305'000,- en vue de la construction d'un éco-point enterré au chemin de Mapraz. (DA-18-36)
8. CSSM – DT-186
Demande d'un crédit de CHF 638'870,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 1'916'607,-) pour le rafraîchissement du bâtiment de la buvette du stade des Trois-Chêne et agrandissement. (DA-18-37)
9. Demande d'un crédit de CHF 4'961'000,- en vue de la modification des circulations du chemin de la Mousse et de la route de Jussy. (DA-18-38)
10. Demande d'un crédit de CHF 457'000,- en vue de la modification des circulations du chemin de Floraire. (DA-18-39)
11. Demande d'un crédit de CHF 722'000,- en vue de l'extension du parking de la piscine (DA-18-40)
12. Demande d'un crédit de CHF 105'000,- en vue du réaménagement des surfaces extérieures de l'école Adrien-Jeandin. (DA-18-41)
13. Bouclement en 2018 de divers crédits d'engagement comprenant le dépassement de crédit suivant :
 - réaménagement du chemin du Bois-Des-Arts entre l'avenue de Thônex et l'avenue des Verchères
 - a) vote d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 56'640,75 pour couvrir le dépassement. (RA-18-02)
 - b) vote d'un crédit supplémentaire de CHF 56'641, afin de comptabiliser en 2018, un amortissement complémentaire. (DA-18-42)
14. Projet de motion déposé dans le délai légal par la Gauche Sociale (GS) intitulée :
 - « pour une transparence des notes de frais professionnels du conseil administratif » (MM-18-04)
15. Projet de résolution déposé dans le délai légal par l'ensemble des partis politiques représentés au conseil municipal intitulée :
 - « résolution interpartis concernant le concept opérationnel de défense incendie et secours » (RM-18-07)
16. Projets de délibération.
17. Propositions du conseil administratif.
18. Questions écrites.
19. Propositions individuelles.



M. le président ouvre la séance à 20h08.

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018

[Arrivée de Mme Macchiavelli à 21h11]

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 est approuvé par 21 voix pour et 4 abstentions.

2 Communications du bureau du conseil municipal

2.1 M. le président informe qu'à 23h00, il sera passé au point 17 de l'ordre du jour : « propositions du conseil administratif ».

2.2 Calendrier des séances du premier semestre de l'année civile 2019

M. le président indique que quelques conseillers municipaux auraient souhaité, pour des raisons diverses, connaître plus vite le calendrier des séances. Lors de la dernière séance de réunion des présidents de commission, M. le président en a donc discuté avec les présidents de commission et les conseillers administratifs qui étaient présents. Il est ressorti de la discussion qu'il n'était pas facile d'établir le calendrier à l'avance car à ce moment il y a un certain nombre d'incertitudes. La séance qui se déroule à la mi-décembre définit ce qui concerne les six premiers mois de l'année civile. M. le président rappelle que le conseil municipal ne se réunit généralement pas en janvier, ni même en février et indique que le premier conseil municipal de l'année 2019 est fixé au 5 mars 2019. Concernant les commissions, la règle est de considérer que les commissions se déroulent les mardis et les jeudis, il appartient donc aux commissaires de réserver, autant que faire se peut, des disponibilités pour ces deux soirées de la semaine. Sachant qu'il existe toujours la possibilité de se faire remplacer, il n'y a pas lieu de modifier la manière de procéder car ce serait au détriment du calendrier lui-même avec des risques de changements relativement importants qui amèneraient d'autres bouleversements au niveau du calendrier.

3 Communications du conseil administratif

3.1 M. Pascal Uehlinger, maire

3.1.1 travaux de rénovation et extension de la mairie

M. Uehlinger informe que les travaux concernant l'extension de la mairie ont commencé. Il indique que le pavillon provisoire a été démoli. Les travaux se sont arrêtés ce jour et recommenceront le 7 janvier 2019 concernant l'extension de la mairie. Pour la rénovation de la mairie, les travaux s'arrêteront jeudi 20 décembre 2018 et recommenceront également le 7 janvier 2019. M. Uehlinger informe que pratiquement tous les arbres qui étaient à abattre pour ces travaux ont été abattus et que le décapement de la surface des pavés du parking commencera début février. Ces travaux seront suivis par la mise en place des travaux de gros œuvre fin février-début mars. Une rampe d'accès pour les camions est prévue tout comme un accès pour les voitures.



3.1.2 chauffage à distance périmètre de la mairie

M. Uehlinger donne ensuite quelques nouvelles concernant le CAD. Il rappelle qu'il s'agit de la structure qui a été votée et qui doit alimenter la chaufferie principale, la mairie, l'école ainsi que la caserne des pompiers. Certains travaux devraient se faire pendant les vacances de Pâques 2019, d'autres durant l'été 2019 pour qu'en septembre la mairie puisse être chauffée depuis la chaufferie de l'école. Les travaux vont ensuite se poursuivre pour qu'à la fin des travaux, le système soit inversé et que ce soit le système de chauffage central qui chauffe l'école afin que les chaudières de l'école puissent être désactivées définitivement.

3.1.3 panneaux photovoltaïques à la piscine

Concernant la mise en fonction des panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine, M. Uehlinger indique qu'il y a désormais des panneaux de contrôle qui indiquent notamment l'énergie qui a été produite depuis le début de mise en marche ainsi que le nombre de lignes qui sont mises en tension. Tout peut être supervisé depuis ces tableaux de contrôle. A l'heure actuelle, tout est en fonction et il est espéré que cet investissement sera vite rentabilisé.

A M. le président qui demande si les cartes qui ont été présentées seront disponibles en annexe du procès-verbal de la séance, M. Uehlinger répond par la négative.

3.2 M. Philippe Decrey, conseiller administratif

3.2.1 circulation avenue de Thônex

M. Decrey signale que l'avenue de Thônex a rouvert ce 18 décembre dans les deux sens et qu'elle va rester dans cette structure jusqu'au 14 janvier 2019. A cette date, il y aura la mise en place du tunnelier qui va faire le passage pour passer sous la route de Genève, toutefois, les deux sens de circulation seront préservés. M. Decrey rappelle que la réouverture était prévue pour le 20 décembre et se réjouit de la disparition des divers bouchons sur les communes de Thônex et Chêne-Bourg.

3.2.2 culture Thônésienne – Opus One

M. Sager, directeur d'Opus One a informé M. Decrey qu'il allait retourner la convention signée. La commune versera CHF 10'000.- par spectacle, sur ces CHF 10'000.-, la société retournera CHF 2'800.- de location de salle. Durant l'année 2018, il y a eu 13 spectacles, si la convention avait été en vigueur, la commune n'aurait versé que CHF 130'000.- pour la saison culturelle avec un retour de 13 x CHF 2'800.-. M. Decrey est satisfait de l'accord qui a pu être trouvé avec la société Opus pour la saison 2019.



3.3 M. Marc Kilcher, conseiller administratif

3.3.1 levée des déchets communaux - concession

M. Kilcher informe que l'entreprise Baciocchi a gagné l'AIMP auquel elle était soumise pour le mandat d'une première tranche de quatre ans. Ce mandat concerne la levée en porte à porte mais également la levée des bennes au sein de la voirie. Depuis le mois de septembre, au vu des montants en jeu, un appel d'offre a dû être lancé à d'autres prestataires sur le canton. Le marché étant particulièrement saturé et très compétitif, l'attribution du mandat à l'entreprise Baciocchi est une excellente nouvelle dont le conseil administratif se réjouit.

En effet, l'entreprise Baciocchi qui est l'entreprise historique et familiale dans les Trois-Chêne a réussi à terminer première du classement avec de très bons résultats, tant en termes de prix qu'en termes de prestations. M. Kilcher rappelle qu'à l'origine l'entreprise n'était que responsable du volet porte à porte mais qu'avec cet AIMP, l'entreprise a gagné la levée des bennes au sein du service de la voirie. Plus que de maintenir son activité, l'entreprise Baciocchi l'a développé et M. Kilcher pense qu'avec cet exercice qu'elle réalisait pour la première fois, l'entreprise Baciocchi s'est aussi confortée pour l'avenir et le conseil administratif s'en réjouit.

3.3.2 règlement sur les tolérances communales des déchets d'entreprises

Un deuxième point sur le sujet des déchets concerne les tolérances communales. Il est prévu que durant le premier trimestre 2019, elles entrent en vigueur et s'appliquent aux entreprises communales de plus de 1 employé travaillant à domicile. Le règlement est en cours de validation, il va être transmis durant la semaine au GESDEC et sera validé, durant le mois de janvier, par le conseil administratif.

3.3.3 Thônex joue

M. Kilcher signale que le 18 novembre, l'opération « Thônex joue » a été réalisée avec la ludothèque à la salle des fêtes. Cette opération était consacrée à la présentation, aux habitants de la commune, des jeux et aux différentes activités liées au jeu. L'événement a eu un grand succès et sera ainsi reconduit l'année prochaine. M. Decrey rappelle qu'au printemps se tient l'opération « Thônex se bouge » pour les clubs sportifs, pour permettre aux jeunes de découvrir les sports en vue de s'inscrire pour la rentrée de septembre.

3.3.4 Cité des métiers à Thônex

M. Kilcher informe que la commune va accueillir un événement de la cité des métiers permettant aux futurs apprenants de trouver des places d'apprentissage.



Il s'agit d'une structure établie par le canton mais qui en 2019, en association avec la commune de Chêne-Bourg, aura lieu pour la première fois dans la région Arve-et-Lac, plus précisément dans la région des Trois-Chêne, à la salle des fêtes. Cette manifestation aura lieu le 13 février. M. Kilcher indique que les détails de cette manifestation se trouvent sur le site de la cité des métiers.

4 Rapport des commissions

La parole est donnée aux présidents ou vice-présidents des commissions pour la lecture des conclusions des rapports suivants :

4.1 M. Ashwani Singh, président de la commission des travaux, bâtiments séance du 15 novembre 2018

La commission s'est réunie en présence du Maire Monsieur Pascal Uehlinger, en charge du dicastère des travaux, du Secrétaire général adjoint technique Monsieur François Fortuna, et de Monsieur Claude-Alain Poncioni, responsable des bâtiments au service technique de la Commune.

Au point un de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2018 a été approuvé par six « oui » et deux abstentions.

Sur demande de Monsieur Uehlinger et avec l'accord des commissaires présents, le point trois, « présentation des travaux en cours », a été traité avant le point deux « éventuel rachat des pavillons provisoires ».

Concernant les travaux, Monsieur Poncioni a d'abord présenté ceux qui sont terminés ou quasi terminés :

- *Rénovation de la Villa Robert, qui accueille désormais la Fondation en faveur de la jeunesse*
- *Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la piscine*
- *Rénovation de l'ancienne école de Fossard et sa mise à disposition pour son locataire, une brasserie artisanale*

Quant aux travaux en cours ou dont le début est imminent, Monsieur Poncioni a présenté les projets suivants :

- *Désamiantage de la Salle Louis-Valencien*
- *Démolition de la villa du chemin Louis-Valencien*
- *Chauffage à distance reliant la chaufferie de l'école Marcellly à la Salle des fêtes*
- *Bâtiment administratif et Salle du Conseil municipal derrière la Villa Vincent, dit « villa Fortuna »*

Une discussion s'est engagée au cours de laquelle les commissaires ont adressé différentes questions à Messieurs Uehlinger, Fortuna et Poncioni. Ce point à l'ordre du jour étant toutefois purement informatif, il n'y a pas eu de vote et nous avons passé directement au point suivant, à savoir l'éventuel rachat des pavillons provisoires.

Selon Monsieur Uehlinger, les pavillons dits de « 12 mois » et/ou de « 24 mois » pourraient être rachetés par la commune pour des sommes respectivement de 191'000 francs et 285'000 francs, la commune préférant plutôt celui de 24 mois pour une question d'emplacement.



Une longue discussion s'est engagée portant sur les voies d'accès au centre de voirie, à la déchetterie et à la jardinerie, ainsi qu'aux plans futurs concernant ces installations, de même que sur l'affectation possible de ces locaux provisoires, pour lesquels il a été évoqué les travailleurs sociaux hors murs, les correspondants de nuit et différentes associations.

Un commissaire a rappelé que lors d'une précédente commission des travaux, il avait été décidé de porter la question du besoin de locaux devant la commission culture.

Par sept « oui » et un « non », la commission a préavisé favorablement la proposition de laisser au Conseil administratif l'option d'acquérir le pavillon 24 mois sous réserve d'affectations décidées ultérieurement, notamment par la commission culture.

Sous le point « divers », Monsieur Uehlinger a informé la commission du choix de l'entreprise Cerutti pour la réfection de la toiture de la mairie et que, sur proposition de l'entreprise, les gouttières seront réalisées en zinc et non en cuivre, s'accordant mieux avec les ardoises pour un rendu plus esthétique et sans doute plus proche de l'état d'origine.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la séance a été levée à 19h25.

4.2 M. Alain Nicolet, président de la commission parcs, promenades, voirie, séance du 20 novembre 2018

Mardi 20 novembre 2018, a eu lieu une séance avec la commission des parcs & promenades, économie publique, emploi, voirie & cimetière.

Monsieur Marc Kilcher Conseiller administratif a été excusé car bloqué à l'aéroport de Berlin. Cette éventuelle situation avait été anticipée par une séance de préparation de la commission en la Mairie, avec Monsieur Kilcher, les responsables de services et moi-même.

Donc, la commission s'est réunie en présence de Monsieur Claude-Alain Poncioni, Messieurs Patrick Audemars et Eddy Philippe.

Notre ordre du jour était étendu sur deux thèmes en quatre points.

Au point 1, le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2018 a été approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

Au point 2, Validation des tolérances communales pour les déchets urbains des Entreprises 2018-2019 et son règlement.

En fait, il s'agissait pour la commission de se déterminer sur le processus précis de la tarification des Entreprises Thônésiennes. Pour ce faire, Monsieur Eddy Philippe, responsable communal des routes et déchets, nous a présenté la synthèse des tarifications présentées aux entreprises le jeudi 22 novembre 2018. Après de nombreuses questions et échanges sur le sujet, c'est à l'unanimité de la commission, soit 10 commissaires, que le système de tarification mettant fin aux tolérances communales pour les déchets urbains des entreprises a été approuvé.

Au point 3, Présentation du projet de rénovation de la place de jeux de l'école Adrien-Jeandin. Ce point sera repris au point 12 de notre ordre du jour.



Au point 4, Dans les divers, il a été question du nouveau quartier de Belle Terre, de l'éventuel agrandissement du Centre de Voirie, création d'une déchetterie à proximité de ce centre de voirie, création d'un cheminement sortant côté caserne des pompiers et campagne des crottes de chiens.

La séance a été levée à 19h32

4.3 M. Philippe Zaugg, président de la commission de la culture, loisirs, séance du 22 novembre 2018

Compte-rendu de la commission culture, loisirs et jumelage du 22 novembre 2018 en présence de M. Philippe Decrey, conseiller administratif, de Mme Martine Kung ainsi que des membres de la maison de quartier de Thônex.

Point 1 de l'ordre du jour.

Le procès-verbal du 28 novembre 2017 est approuvé par 7 oui et 2 abstentions.

Procès-verbal du 4 octobre 2018, une commissaire signale plusieurs modifications sur ledit PV, celui-ci est accepté à l'unanimité.

Point 2) Rencontre de la Maison des Quartiers de Thônex - Bilan des rencontres musicales et projet 2019.

Les rencontres musicales connaissent un succès grandissant avec l'appui du service culture de la mairie et des emplacements mis à disposition lors de la manifestation tant la place de Graveson que la Salle des fêtes, d'autres services participes également, les TSHM ainsi que la maison de quartier de Chêne-Bourg le SPOT, ce qui permet une collaboration étendue et enrichissante à tout point de vue. Une demande de subvention supplémentaire a été demandée de 5000.- frs celle-ci a été refusée, en revanche, l'octroi d'une subvention supplémentaire de 2500 frs a été acceptée par 5 oui, 3 non et 2 absents.

Point 3) Présentation de la saison culturelle 2019.

Celle-ci fait la part belle aux pièces de théâtre ainsi qu'aux spectacles pour enfants. Pour la saison 2018, il y a environ 40 personnes par spectacles, le bouche à oreilles fonctionne. Il est souligné également le rôle important du comité des fêtes qui met à disposition gratuitement du personnel pour la buvette lors des représentations.

Point 4) Divers

Société Opus One. Il est question d'auditionner la société afin de respecter leur engagement concernant le nombre de spectacles. Il était question d'en faire entre 15 et 20, à l'heure actuelle seuls 13 ont été agendés.

Conteneurs. M. le conseiller administratif réunira les commissions culture et la cohésion sociale afin d'en racheter une partie. Celle-ci se tiendra le 15 janvier 2019.

Trois chêne culture. Il a été constaté que la commune de Chêne-Bougeries ait décidé de baisser leur subvention au détriment des deux autres partenaires sans aucune concertation avec les autres conseillers administratifs en charge du dicastère de la culture. Suite au différend opposant Chêne-Bourg et Thônex à Chêne-Bougeries, le conseiller administratif écrira à sa correspondante afin qu'elle honore ses engagements.

Journées Européennes du Patrimoine. Le 2^e week-end de septembre a vu sur Thônex la manifestation des journées du patrimoine. Nous avons accueilli une centaine de personnes à cette exposition qui a permis à certains de redécouvrir le passé de notre commune. Avec enchantement, nous y avons même eu la chance de disposer d'une cape et de chapeaux d'anciens douaniers.



Concernant Gaillard le week-end suivant a totalisé un nombre de 250 à 280 personnes lors de l'expo. Ces chiffres s'expliquent par le fait qu'un conférencier était sur place. Cette manifestation pourrait être reconduite lors des années prochaines.

M. Zaugg apporte une petite correction du procès-verbal de la commission culture du 22 novembre 2018, concernant sa démission. Il est vrai qu'il siégeait pour la dernière fois en tant que président de la commission culture, loisirs et jumelage, mais il n'a en aucun cas démissionné du municipal comme cela est mentionné sur ledit procès-verbal.

La séance a été levée à 20h33

4.4 M. Alain Nicolet, président de la commission sécurité territoriale, séance du 27 novembre 2018

Mardi 27 novembre 2018, a eu lieu une séance avec la commission de la sécurité territoriale (service du feu, protection civile, sauveteurs auxiliaires).

En présence de M. Philippe Decrey, Conseiller administratif délégué, le Commandant des sapeurs-pompiers de Thônex Raphaël Wittwer et son Etat-Major.

En introduction, M. le Conseiller administratif Decrey s'est dit satisfait d'accueillir les commissaires à la caserne des sapeurs-pompiers de Thônex, pour les informer sur l'organisation des pompiers volontaires et aussi sur les nouvelles prérogatives prévues pour le SIS.

Le Capitaine Wittwer, a effectué un exposé sur la réorganisation, puis la mise en place des diverses tâches de la compagnie. Pour mémoire, une grande partie du parc des véhicules et motos-pompes a été renouvelés.

Dans la seconde partie, nous avons abordé le concept projeté à l'horizon 2030 pour le SIS, qui a été accepté il y a un an, par une majorité de Conseillers administratifs, lors d'une séance à l'ACG. Je reprendrai mon rapport sur ce sujet au point 15 de notre ordre du jour.

C'est avec trois oui et cinq abstentions, que le procès-verbal du 1er décembre 2016, a été accepté.

La séance a été levée à 20h41.

4.5 Mme Heidi Tercier, vice-présidente de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, séance du 29 novembre 2018

Séance de la commission Urbanisme (UEDDA21) du 29 novembre 2018, tenue en présence du CA en charge de l'Urbanisme M. Uehlinger et du Secrétaire général adjoint M. Fortuna.

Pt 1. Terragir - énergie solidaire

La commission a auditionné Mme Delpech de l'association Terragir, qui nous a présenté le bilan des actions « Robin des Watts », menées dans des écoles de Thônex en lien avec des projets de développement dans des pays du Sud. Pour le projet situé au Pérou dans la région andine, la commission a auditionné M. Scalena de Terre des Hommes Suisse. La commission a pu constater que les projets sont menés à bien et portent leurs fruits en améliorant grandement la situation des élèves dans les écoles soutenues.



*Pt. 2. Traitement de la motion MM-17-04
(développement de potagers urbains à Thônex)*

La Commission UEDDA21 a traité la motion votée lors du CM du 20 juin 2017 invitant le CA à étudier des perspectives de développement concernant les potagers urbains dans la commune de Thônex.

Après une présentation de l'état des lieux par les services communaux et un débat riche, qui a passé en revue différentes possibilités de projets, la commission a procédé à 3 votes :

Vote préliminaire 1

L'exclusion de l'étude du projet de potagers sur l'espace central du parking situé au milieu du chemin des Deux-Communes est refusée par 5 non (1 abstention et 4 oui).

Vote préliminaire 2

L'exclusion de l'étude du projet de potagers sur la parcelle située à l'extension de la place Graveson est refusée par 5 non (1 abstention et 4 oui).

Vote principal

Le soutien aux travaux entrepris par le Conseil administratif concernant les potagers urbains, en y ajoutant de nouvelles recherches, est accepté par 5 oui, 2 abstentions et 3 non.

Pt 3. Adoption des procès-verbaux des séances du 12 juin et 28 mai 2018

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2018 été adopté par 7 oui et 3 abstentions.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2018 été adopté par 8 oui et 2 abstentions.

La séance a été levée à 20h50.

4.6 M. Stephen Knörr, vice-président de la commission de la circulation, transports, séance du 4 décembre 2018

Commission de Circulations transports du 4 décembre 2018

Concernant cette commission, le point 1 « Projet d'extension du parking de la piscine » sera abordé au point 11 de l'ordre du jour de ce soir. Le point 2 « Mesures d'accompagnement au développement des Communaux d'Ambilly » sera lui traité aux points 9 et 10.

Sont présents pour cette commission, Monsieur Decrey Conseiller Administratif et Monsieur De Oliveira du service technique, les autres intervenants seront cités lors des points suivants.

Monsieur Decrey Conseiller administratif dans une brève introduction nous remémore les joutes verbales de la dernière commission MICA et précise que ce soir, le stationnement sur le périmètre des communaux d'Ambilly n'est pas à l'ordre du jour.

Le point 3 de l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du 22 mai 2018 est accepté par 9 oui et 1 abstention.

Point 4 de l'ordre du jour : « Divers » Monsieur Decrey revient sur la fermeture complète de l'avenue de Thônex. Elle est la conséquence d'un accident de chantier une conduite d'eau a été éventrée, l'eau s'est accumulée et a fini par provoqué l'effondrement de l'une des parois de la fouille.



Cette avenue devrait être rouverte dans un sens le plus rapidement possible et dans les deux sens pour le 20 décembre.

La séance est levée à 21h30. Ce qui vous laisse augurer du rapport concernant les points suivants qui comme préciser en préambule seront traités ultérieurement au cours de ce Conseil Municipal.

4.7 M. Philippe Calame, président de la commission des finances, séance du 6 décembre 2018

Au point 1 de l'ordre du jour, le procès-verbal du 30 octobre a été approuvé par 8 oui et 2 abstentions.

Au point 9 de l'ordre du jour « informations diverses », la commission a été informée que les comptes 2018, sous réserve des recettes fiscales, devraient clôturer sur un bénéfice.

La Commune a procédé à un transfert de 9'190 actions de la BCGE du patrimoine administratif au patrimoine financier. Le plan financier quadriennal nous a été présenté avec 2 variantes de calcul des intérêts des dettes à souscrire prochainement, entre une vision conservatrice avec des taux proches de 3% pour des investissements à 10-15 ans, et une vision plus « agressive » visant à comptabiliser des rentes plus faibles en tenant compte des taux très bas, voir négatifs, à court terme pour les communes. La différence des montants entre ces 2 variantes, ne permet pas de pouvoir affirmer que le budget 2022 sera équilibré ou non.

Au point 10 de l'ordre du jour, un commissaire fait la demande que la commission des finances fasse une étude des investissements prévus ces prochaines années afin de trouver des priorités dans les investissements afin de ne pas aggraver la situation de la dette de Thônex et ainsi ne pas augmenter les amortissements comptables, qui réduiront la marge de manœuvres dans l'établissement des budgets.

Ce point sera porté à l'ordre du jour d'une commission en mars 2019 en invitant les différents partis à définir ensemble leurs priorités afin que les commissaires aux finances puissent reporter les visions de l'ensemble des élus et non seulement ceux des membres de la commission.

M. Calame reviendra sur les autres points lorsqu'ils seront abordés.

5 Nomination d'un membre du groupe Les Verts-Vivre à Thônex (VI-VE) à la présidence de la commission de l'urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21, en remplacement de M. Philippe Noël, démissionnaire.
(DM-18-07)

Le groupe VI-VE propose pour le remplacer : M. Martin Germann.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée M. Da Silva donne lecture de la délibération suivante :

Nomination d'un membre du groupe « Les Verts-Vivre à Thônex » (VI-VE)
à la présidence de la commission « urbanisme, environnement,
développement durable, agenda 21 »
en remplacement de M. Philippe Noël, démissionnaire de la présidence



- vu l'article 10, al. 1 et 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu la démission de M. Philippe Noël en date du 7 décembre 2018 de la présidence de la commission « urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21 »,
- attendu qu'il convient de le remplacer,
- sur proposition du groupe « Les Verts-Vivre à Thônex » (VI-VE),

le conseil municipal

d é c i d e

à l'unanimité,

1. De nommer M. Martin Germann, conseiller municipal du groupe « Les Verts-Vivre à Thônex » (VI-VE), à la présidence de la commission « urbanisme, environnement, développement durable, agenda 21 » en remplacement de M. Philippe Noël, démissionnaire de la présidence.

6 Traitement des pétitions suivantes :

6.1 « non au report des nuisances routières » (RM-18-05)

M. le président rappelle que cette pétition a été ajournée lors de la séance du conseil municipal du 2 octobre 2018 car M. Philippe Decrey, conseiller administratif devait être auditionné par la commission des pétitions du Grand Conseil ainsi qu'un représentant du conseil administratif de Chêne-Bourg.

M. Decrey informe que les auditionnés ont été reçus le 8 octobre à la commission des pétitions du Grand-Conseil. M. Decrey s'est rendu à cette séance avec M. Pierre Debarge, conseiller administratif de Chêne-Bourg, ainsi qu'avec M. Victor De Oliveira. Après avoir présenté les éléments mis en avant dans la pétition, qui se rapportent aux nuisances sur plusieurs axes routiers, un point de situation a été fait au niveau de la commune de Thônex par rapport à la pose d'un revêtement phonoabsorbant dans différentes rues pour répondre aux conditions imposées par l'ordonnance fédérale. Il ressort de ce point de situation que pour la route de Jussy, le chemin de la Mousse et l'avenue de Thônex, les travaux sont en cours ou à l'ordre du jour. Un revêtement phonoabsorbant a déjà été posé sur l'avenue Adrien-Jeandin. La commune de Chêne-Bourg va faire les démarches nécessaires concernant la rue François-Jacquier. Enfin, s'agissant de l'avenue Tronchet et de la rue de Genève, celles-ci sont du ressort du canton.

La pétition abordait également la limitation de vitesse à 30km/h dans certains secteurs. M. Decrey rappelle la volonté du Conseil d'Etat et du département de l'OCT de pouvoir mettre un maximum de route à 30 km/h et indique avoir fait part à la commission que la commune était heureuse de cette décision.



Concernant la demande de limiter la vitesse à 20 km/h sur la rue de Genève, M. Decrey rappelle qu'il s'agit d'une route cantonale et que la compétence appartient au canton.

M. Decrey a profité de l'occasion pour informer les personnes présentes qu'une demande de limitation de vitesse à 30 km/h sur l'avenue Adrien-Jeandin allait être redéposée afin de pouvoir répondre à la volonté des habitants de la région qui souhaitent depuis longtemps que cette route soit limitée à 30 km/h. Concernant le chemin de la Mousse et la route de Jussy, M. Decrey indique que des discussions doivent encore avoir lieu mais avec l'OCT. Enfin, il informe que la commission des pétitions a remercié les personnes présentes pour leur engagement ainsi que pour le travail fourni. M. Decrey pense qu'un retour va être fait par la commission des pétitions du Grand Conseil aux dépositaires de cette pétition.

M. le président informe que le bureau a, dans sa séance du 10 décembre 2018, préavisé au classement de la pétition.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la résolution confirmant la décision du bureau est votée :

traitement de la pétition intitulée :
« non aux reports des nuisances routières »

r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- attendu que la pétition adressée au Grand Conseil intitulée « *non aux reports des nuisances routières* » porte sur les compétences du Canton en matière de routes prioritaires,
- attendu que le dépositaire a été auditionné par la commission des pétitions du Grand Conseil en date du 27 août 2018 et que l'une des questions portait sur l'intérêt des autorités communales sur cette pétition,
- attendu que l'avis du conseil municipal de la commune de Thônex a été sollicité,
- attendu que lors de la séance du conseil municipal du 2 octobre 2018 il a été décidé d'ajourner cette pétition à une prochaine séance du conseil municipal étant donné que M. Philippe Decrey, conseiller administratif devait être auditionné, ainsi qu'un membre du conseil administratif de la commune de Chêne-Bourg, par la commission des pétitions,



- attendu que lors de son audition, M. Philippe Decrey, conseiller administratif, a répondu à toutes les questions de la commission des pétitions,
- attendu que la commune de Thônex a déjà pris des mesures pour réduire les nuisances sonores sur le sol communal par la pose de revêtement phonoabsorbant,
- attendu que la commune de Thônex est favorable à la mise en place de zones 30km/h sur le territoire communal, mais qu'elle ne se prononce pas sur la mise en zone 20km/h de la rue de Genève car cette route dépend du canton de Genève,
- attendu que suite à cette audition, le bureau a décidé dans sa séance du 10 décembre 2018 de conclure au classement de cette pétition,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. De confirmer la décision du bureau de classer la pétition intitulée :
 - « non aux reports des nuisances routières »
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

6.2 « pour un stationnement des 2 roues adapté aux besoins des élèves de Marcellly » (RM-18-06)

M. Noël, président donne lecture du courrier accompagnant la pétition munie de 138 signatures dont 105 de Thônésiens

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

En qualité de parents d'élèves fréquentant l'école de Marcellly, nous souhaitons attirer votre attention sur l'utilisation extrêmement difficile de l'abri « 2 roues » actuellement existant aux abords de l'école de Marcellly et de la piscine de Thônex.

En effet, ce couvert n'étant actuellement pas réservé aux seules bicyclettes et trottinettes, celui-ci est très régulièrement encombré de scooters et de motos, empêchant alors l'accueil des 2 roues de nos enfants, ou le rendant dangereux du fait des pots d'échappement encore brûlants à leur arrivée. Pour confirmer l'intérêt de la population, nous avons organisé une récolte de signatures auprès des personnes fréquentant l'établissement scolaire ou les locaux sportifs voisins.

Nous sommes près de 160 personnes à avoir manifesté notre souhait d'obtenir des organes compétents la réorganisation complète des espaces de stationnement des 2 roues aux abords de l'école Marcellly. Nous demandons :

1. que le couvert existant soit désormais réservé aux seuls vélos et trottinettes
2. un affichage clair expliquant que cet espace est réservé aux véhicules non-motorisés
3. et de modifier en conséquence les râteliers afin de maximiser les places disponibles et d'éviter les abus des autres 2 roues (motos, scooters)



Nous demandons également à ce qu'une solution adaptée aux motards et scootéristes soit étudiée aux abords de l'école ou de la piscine (par exemple sur le parking au fond de l'impasse), afin de permettre à ces utilisateurs un stationnement protégé de leurs véhicules et d'éviter ainsi les abus de parage sous le couvert à vélos.

Espérant avoir attiré votre attention sur cette problématique et pouvoir obtenir rapidement des mesures ad hoc, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos cordiales salutations.

M. le président informe que le bureau a, dans sa séance du 10 décembre 2018, préavisé au classement de la pétition.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la résolution confirmant la décision du bureau est votée :

traitement de la pétition intitulée :
« demande de réaménagement de l'espace deux roues de Marcellly »

r é s o l u t i o n

- vu l'article 38 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- vu l'article 40, al. d) du règlement du conseil municipal du 30 septembre 2003,
- vu la pétition déposée par les parents d'élèves fréquentant l'école de Marcellly intitulée : « *demande de réaménagement de l'espace des deux roues de Marcellly* »

dont les principales demandes sont :

- que le couvert existant soit désormais réservé aux seuls vélos et trottinettes,
- qu'un affichage clair expliquant que cet espace est réservé aux véhicules non-motorisés
- de modifier les râteliers afin de maximiser les places disponibles et d'éviter les abus des autres 2 roues (motos et scooters)
- qu'une solution adaptées aux motards et scootéristes soit étudiée
- attendu que cette pétition a récolté 138 signatures dont 105 de Thónésiens,
- attendu que le bureau a décidé dans sa séance du 10 décembre 2018 de renvoyer la pétition au conseil administratif pour raison de compétences,

le conseil municipal

d é c i d e

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,



1. De confirmer la décision du bureau de renvoyer cette pétition au conseil administratif pour raison de compétences.
2. D'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant.

7 Demande d'un crédit de CHF 305'000,- en vue de la construction d'un éco-point enterré au chemin de Mapraz. (DA-18-36)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué à la commission des parcs, promenades, voirie, indique qu'il s'agit d'un sujet assez classique dans la politique municipale de Thônex. Il s'agit de la volonté déjà instaurée par ses prédécesseurs d'offrir à l'ensemble de la population une infrastructure de meilleure qualité et d'une esthétique plus assumée que les containers de surface installés dans les années 90 dans les communes. Il existe actuellement 13 déchetteries dans la commune dont un certain nombre a été enterré. M. Kilcher indique que les grandes déchetteries qui se trouvent dans la zone urbaine ont été terminées et que l'exercice se poursuit avec la déchetterie qui se trouve au chemin Mapraz. La proposition qui est faite au conseil municipal, et qui a été validée par la commission parcs, promenades et voirie ainsi que par la commission finances, est que cette déchetterie soit améliorée, enterrée et développée pour assurer une certaine qualité esthétique à cet espace, tout en préservant un nombre demandé de places de parking.

M. le président donne la parole au président de la commission parcs, promenade, voirie, M. Alain Nicolet, pour la lecture du rapport de la commission sur ce point.

M. Nicolet rappelle que le rapport a déjà été lu lors du conseil municipal du 13 novembre mais donne lecture du point concernant cet objet :

C'est à l'unanimité que le projet 2 a été choisi, comprenant le maintien de la cabane Swisscom, un Eco-point de 6 bennes et trois places de parking.

M. le président donne la parole à M. Philippe Calame, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport du 6 décembre 2018.

Les commissaires ont approuvé cette demande de crédit par 9 oui et 2 abstentions.

M. Calame informe qu'il doit se récuser concernant la discussion et le vote sur ce point.

La discussion est ouverte.

[Arrivée de M. Houman à 21h02]

La parole n'étant pas demandée M. Stark donne lecture de la délibération suivante :

mise en place d'un éco-point au chemin de Mapraz
demande d'un crédit de CHF 305'000,-

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- attendu que la commune s'est équipée, depuis l'an 2000, de bennes destinées au tri sélectif des déchets et qu'après 17 années, le taux de recyclage sur les points de récupération a atteint sa maturité,
- attendu qu'il semble utile, là où cela est possible, de placer des installations enterrées qui présentent certains avantages, notamment, une augmentation des volumes de stockage et des types de matières récupérables sur le même emplacement, une meilleure intégration paysagère, un aspect plus propre, une réduction des dépôts sauvages et des nuisances sonores et un accès aux personnes à mobilité réduite grandement facilité,
- attendu que la déchetterie actuelle, sise sur la parcelle n°5688 de la commune de Thônex, appartient au domaine public cantonal et que cette parcelle est occupée par 5 places de stationnement,
- attendu qu'il convient au préalable d'obtenir un accord de l'Etat de Genève par une cession d'une partie de cette parcelle n°5688 au domaine public communal ou à travers une convention d'usage,
- vu le projet présenté par le bureau d'architectes Atelier Descombes et Rampini dont la variante n°2 démontre la possibilité d'installer 6 cuves enterrées sur le parking en lieu et place des bennes de surfaces existantes,
- attendu que cet avant-projet permet de préserver 3 places de stationnement sur le site et créer un accès direct à l'éco-point depuis le trottoir,
- vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal,
- vu le préavis favorable de la commission parcs, promenades, voirie émis lors de la séance du 18 octobre 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances émis lors de la séance du 6 décembre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 22 voix pour et 2 abstentions, soit à la majorité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 305'000,- en vue de la mise en place d'un éco-point enterré au chemin de Mapraz.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 305'000,- au moyen de 10 annuités sous la rubrique n°7300.330 qui figureront au budget de fonctionnement dès la première année d'utilisation estimée à 2020.



8 CSSM – DT-186

Demande d'un crédit de CHF 638'870,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 1'916'607,-) pour le rafraîchissement du bâtiment de la buvette du stade des Trois-Chêne et agrandissement. (DA-18-37)

M. Marc Kilcher, conseiller administratif délégué à la commission des sports, indique que ce sujet est un sujet qui s'inscrit dans un programme plus large qu'il avait déjà soumis lors des conseils municipaux antérieurs et qui s'inscrit dans la logique de rénovation du volet parc-stade de football pour le club CS Chênois. Le conseil municipal a déjà eu l'occasion de voter sur l'éclairage, sur les tribunes ainsi que de soutenir le sport en votant en faveur des agorespaces dédiés au football. Aujourd'hui, la dernière étape de la rénovation de ce volet est le rafraîchissement du bâtiment de la buvette. Ce bâtiment de la buvette est en très mauvais état et la structure nécessiterait d'être élargie, en termes de locaux notamment, car beaucoup d'espace a été perdu dans la première réalisation. Des travaux doivent également être effectués sur les aménagements extérieurs puisque la buvette profite d'une véranda complètement engorgée de feuilles mortes qui génèrent un problème d'humidité récurrent pour la buvette. M. Kilcher rappelle que le conseil municipal avait déjà, l'année passée, participé et soutenu le projet proposé par le même bureau d'architectes qui était l'installation des vestiaires à l'entrée du terrain du stade. Le rafraîchissement du bâtiment et en l'occurrence son agrandissement pour permettre la réalisation d'un bureau supplémentaire dédié aux clubs sportifs permettra de boucler la boucle.

M. Kilcher ajoute que ce programme, au sens plus large, s'inscrit dans une remontée sportive et des résultats positifs de la part du CS Chênois, ce qui est de bon augure. M. Kilcher informe que ce projet a eu, au sein du conseil intercommunal, l'ensemble du soutien des membres des trois communes mais que ce soutien unanime ne s'est pas reflété dans les votes au sein du conseil municipal de Chêne-Bourg, qui pour l'instant est encore dans une phase de discussion. La proposition votée par les délégués de Chêne-Bourg n'a pas été acceptée sous sa forme actuelle.

M. Kilcher précise qu'il s'agit plutôt d'un problème de forme que de fond, sur lequel des éclaircissements sont encore attendus et qui seront traités au prochain bureau du conseil intercommunal. Il n'empêche que ce projet de rafraîchissement est souhaité et a été validé par le conseil intercommunal. C'est dans une dynamique plus profonde que le détail lié à la forme, qui voit Chêne-Bourg bloquer et s'arrêter sur la forme du projet, que M. Kilcher encourage les conseillers municipaux à soutenir la rénovation de la buvette du stade. Il rappelle que dans les Trois-Chêne, le football reste le premier sport de la population, que l'école de football est la première école que la commune soutient au centre sportif de Sous-Moulin et qu'à ce titre, le football reste un élément d'intégration très important. Il espère qu'à travers ce vote, Thônex démontrera encore une fois son soutien au football et au sport de manière générale sur les Trois-Chêne.

M. le président partage les remarques de M. Kilcher sur le football et rappelle que le rapport de la séance du 6 novembre 2018 a été lu par la vice-présidente Mme Nadia Giacobino lors du dernier conseil municipal.

M. Philippe Calame, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 décembre 2018.



Cette demande de crédit a été acceptée à l'unanimité, soit 11 voix.

La discussion est ouverte.

Mme Giacobino fait la déclaration suivante au nom du groupe PLR :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

L'assainissement et le rafraîchissement complet du bâtiment en raison de la vétusté des lieux (infiltrations dans le plafond de la buvette), du gouffre énergétique qu'ils constituent (pas d'isolation, chauffage électrique) et afin de répondre aux normes actuelles, ces travaux sont indispensables.

Dans le cadre d'une réflexion plus large, il sera procédé également à l'agrandissement du 1er étage, pour créer des bureaux administratifs supplémentaires. Ces nouvelles surfaces et outre la mise en valeur d'un patrimoine, permettront d'offrir aux clubs, des locaux administratifs dédiés aux réunions et à l'administration des clubs intéressés.

La commune de Thônex s'engage pour le sport et on se réjouit de voir les communes de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries, à s'associer avec nous pour ce projet.

C'est pour cela que le groupe PLR votera OUI à cette demande de crédit.

M. Calame remémore l'époque où les trois communes chénoises marchaient de concert. Il a déjà pu être constaté que la commune de Chêne-Bougeries ne marchait plus de concert pour la culture des Trois-Chêne, aujourd'hui, Chêne-Bourg met des velléités pour ne pas forcément soutenir le sport, ce qui est regrettable. Comme M. Kilcher l'a précédemment signalé, le conseil municipal a déjà voté plusieurs crédits par rapport à ce stade de football et M. Calame souhaiterait que le conseil intercommunal puisse fournir un projet d'investissement des quatre prochaines années au conseil municipal pour que celui-ci puisse se prononcer aussi sur les opportunités et les priorités des prochains investissements.

M. Calame a le sentiment que chaque année des crédits pour le stade ou le centre sportif sont demandés au conseil municipal sans avoir une vision d'ensemble. Tout comme M. Rémy Pagani a fait du saucissonnage pour la plaine de Plainpalais en Ville de Genève, M. Calame a l'impression qu'il en est fait de même pour la rénovation de ce stade et souhaiterait pour cette raison avoir un bilan des prochains investissements à voter par rapport à ce stade.

M. Kilcher fait savoir qu'un plan pour les aménagements extérieurs existe et a été communiqué au conseil intercommunal. Il est vrai que ce plan n'a pas été relayé au niveau des communes et cette correction sera faite. Par rapport aux aménagements et aux investissements nécessaires à l'intérieur du bâtiment, le bureau a demandé et attend un plan de la part du directeur du centre. Pour la partie extérieure, l'échéancier est plus ou moins bien maîtrisé et à jour. Par contre, pour la partie intérieure, il y a beaucoup d'interrogations notamment sur les problématiques liées aux vestiaires et aux conduites à l'intérieur du centre sportif. Pour ces raisons, le bureau a demandé au directeur de fournir pour janvier un plan. M. Kilcher indique qu'une séance de commission a déjà été prévue et sera dédiée au centre sportif et en particulier sur le volet aménagement et estimation des frais nécessaires pour la remise en conformité de l'espace intérieur du centre de Sous-Moulin.



M. Stark a eu vent de la part du conseiller administratif de Chêne-Bourg délégué au sport et au centre intercommunal que Chêne-Bourg souhaitait faire un crédit d'étude. Dans cette optique, M. Stark souhaite savoir si les investissements seraient répartis entre les trois communes. M. Stark informe également qu'il a pris langue avec le conseiller administratif de Chêne-Bougeries pour savoir quelle était la position de Chêne-Bougeries sur le sujet et il semblerait que la question ne soit pas à l'ordre du jour d'un futur conseil municipal.

Dans un premier temps, M. Kilcher indique que la nécessité de la rénovation de la buvette n'est remise en cause par personne. Elle n'est remise en cause par aucun délégué de Chêne-Bourg, qui ont tous voté à l'unanimité ce projet. Dans l'enveloppe qui est soumise au conseil municipal, le crédit d'étude est intégré. En effet, l'enveloppe comporte le crédit d'étude ainsi que la réalisation. Le souhait émis par le conseil intercommunal et par le bureau du conseil intercommunal a toujours été de réaliser l'ensemble du projet. Le souhait de Chêne-Bourg est de séquencer ce processus. Concrètement, Chêne-Bourg souhaite investir CHF 140'000.- dans un crédit d'étude et faire une pause à mi-étape pour décider si les investissements sont nécessaires ou pas. Il faut savoir que les délégués de Chêne-Bourg soutiennent cet investissement vu l'état déplorable de la buvette. M. Kilcher a personnellement l'impression que la problématique à laquelle fait face Chêne-Bourg est plutôt liée à l'influence qu'ont les représentants au sein du conseil intercommunal face à leurs pairs et leurs collègues au sein du conseil municipal. Sur le fond, tout le monde est d'accord sur la nécessité de la rénovation. Sur la forme, il existe un souhait émis par certains mais qui n'a pas encore été formalisé clairement au sein du bureau du conseil intercommunal, de faire un système par étape. *In fine*, la conclusion est que cette rénovation devra quand-même être faite, elle prendra simplement plus de temps si Chêne-Bourg rechigne sur la forme actuelle. Ce point reste à l'ordre du jour. Le message que le conseil administratif souhaite donner et sur lequel M. Kilcher espère que le conseil municipal va suivre, c'est le sentiment de vouloir soutenir le club sportif et soutenir ce réaménagement et cette rénovation qui sont nécessaires.

M. Kilcher indique ensuite à M. Stark qu'il peut accepter qu'il aille se renseigner auprès d'une autre commune, toutefois, il souligne le fait qu'*in fine* les décisions qui sont prises par le conseiller administratif en charge des finances de Chêne-Bougeries sont réservées en premier lieu aux membres du bureau du conseil intercommunal. Bien que le conseiller administratif de Chêne-Bougeries peut se donner la peine de discuter et d'écouter certaines doléances, le choix et la stratégie souhaitée par Chêne-Bougeries sera d'abord et avant tout discuté au sein du bureau du conseil intercommunal car c'est au niveau du bureau du conseil intercommunal que se décidera comment et sous quelle forme la rénovation de la buvette sera réalisée.

La parole n'étant plus demandée M. Nicolet donne lecture de la délibération suivante :

Centre sportif Sous-Moulin (CSSM) - DT-186
rafraîchissement et agrandissement du bâtiment de la
buvette du stade des Trois-Chêne
demande d'un crédit de CHF 638'870,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 1'916'607,-)

- vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,



- attendu que le bâtiment comprenant la buvette du stade de football des Trois-Chêne a été construit en 1987 que l'ensemble des installations est vétuste et que des travaux de rénovation sont indispensables afin de répondre aux normes actuelles, énergétiques, sécuritaires, etc.,
- attendu que le rafraîchissement du bâtiment de la buvette constitue la 2^{ème} étape de l'assainissement général des infrastructures du stade des Trois-Chêne,
- attendu que dans le cadre de ces réfections, un agrandissement du bâtiment permettrait la mise à disposition d'un espace dédié aux réunions et à l'administration des clubs intéressés,
- vu le préavis favorable émis par les membres du Conseil Intercommunal pour le projet et son coût lors de la séance du 29 août 2018,
- vu le dossier technique DT-186 transmis par le CSSM en date du 27 août 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des sports du 6 novembre 2018,
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 6 décembre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 638'870,- ($\frac{1}{3}$ de CHF 1'916'607,-) en vue du rafraîchissement du bâtiment de la buvette du stade des Trois-Chêne et son agrandissement.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 638'870,- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 3416.330, dès la première année d'utilisation estimée à 2020.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg.
5. D'autoriser le conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point 1.



- 9 Demande d'un crédit de CHF 4'961'000,- en vue de la modification des circulations du chemin de la Mousse et de la route de Jussy. (DA-18-38)

M. Philippe Decrey, conseiller administratif délégué à la circulation, transports, fait savoir qu'il a plusieurs choses à dire par rapport à cette demande. Il rappelle d'abord que ces travaux de la route de Jussy et du chemin de la Mousse entrent dans les mesures d'accompagnements des Communaux d'Ambilly. Il rappelle ensuite que le Conseil municipal a voté une délibération qui demandait à ce que les mesures d'accompagnement soient faites avant que les habitants entrent dans les logements des Communaux d'Ambilly. Pour cette raison, une étude a été mise en place en collaboration avec Chêne-Bourg. M. Decrey concède que le coût est élevé mais rappelle que Thônex va être la commune pilote, ce qui signifie que le conseil municipal doit voter la totalité du crédit mais que par la suite, la commune de Chêne-Bourg va rétrocéder sa participation. Cette participation a été discutée avec Chêne-Bourg et a été faite par rapport au mètre linéaire. Il ressort ainsi de l'exposé des motifs que Chêne-Bourg participera à hauteur de 39.8% du montant et Thônex à hauteur de 60.2%. M. Decrey a eu l'occasion de s'exprimer par rapport à ce coût élevé, en relevant le nombre de travaux importants qui devaient être faits sur la commune et notamment sur le chemin de la Mousse. Aujourd'hui, ce chemin de la Mousse n'est pas fait pour recevoir des autobus ou des camions et suite aux sondages qui ont été effectués, il s'avère que la totalité du fonds est à refaire ce qui explique les coûts relativement élevés sur ce périmètre.

Concernant la route de Jussy, M. Decrey a eu l'occasion d'expliquer que 40 arbres sont à remplacer, ce qui représente près de CHF 800'000.- car il sera nécessaire de refaire complètement les fosses, puisque les fosses actuelles sont trop petites et ne sont pas reconnues par le département.

M. Decrey informe qu'une rencontre a eu lieu avec l'entreprise Rolex pour les informer du projet. Cette rencontre a permis de régler certains détails. Rolex transportant régulièrement des matières précieuses, leurs véhicules ne peuvent pas utiliser toujours le même parcours. Leurs véhicules auront donc une autorisation spéciale pour pouvoir utiliser la voie de bus dans les deux sens, de manière à pouvoir modifier chaque fois leur parcours. Il a également été négocié que les arbres qui sont devant leur usine seront pris en charge par l'entreprise Rolex.

M. Decrey informe que le projet qui concerne la maison Baud a été présenté à la FTI. La FTI n'est pas touchée par ces travaux. En revanche, la FTI sera touchée sur un autre chemin, qui va depuis le chemin de la Mousse en direction de la voie verte, et qui devra certainement être refait car des quais de déchargement vont y être construits. Le conseil administratif est en négociation sur le sujet pour voir comment aménager l'espace et a l'idée de faire prendre en charge par la FTI les coûts de rénovation de ce chemin.

La partie la plus délicate concerne celle située à la hauteur de l'entreprise Mazzoli. Lorsque les différentes modifications de circulation ont été discutées en lien avec les Communaux d'Ambilly, la fermeture du chemin de la Mousse à la hauteur de l'entreprise Mazzoli n'a jamais été abordée. L'entreprise Mazzoli a alarmé le conseil administratif pour savoir quoi faire lorsque la route sera fermée, sachant qu'une fois par semaine un semi-remorque vient lui apporter du matériel.



Pour commencer, une séance s'est tenue avec M. Fortuna, le génie civil et l'entreprise Mazzoli pour voir si l'ouverture du chemin pourrait éventuellement être maintenue et faire une sortie sur le carrefour de l'os. Cette solution n'était pas envisageable car le carrefour va être régulé avec des feux et les sorties vont être limitées. Cela signifie qu'il n'est pas question de revenir en arrière par rapport à cette problématique.

Ensuite de cela, un rendez-vous a eu lieu avec l'OCT pour essayer de trouver une solution. Un déplacement sur place a été fait avec l'OCT pour voir comment permettre au camion de tourner. L'idée de créer un grand giratoire a été avancée mais cette idée impliquait de devoir supprimer une vingtaine de places de parking ce qui n'est pas envisageable au vu du nombre de place déjà limité qui est prévu.

M. Decrey fait savoir que le conseil administratif ne souhaite pas que l'entreprise Mazzoli quitte la commune. Il s'agit d'une entreprise qui paie quand-même assez d'impôts sur la commune et les rentrées fiscales ne sont pas négligeables. Les discussions ont donc repris et une solution s'est dessinée en faisant reculer le camion entre le bout de la maison Mazzoli et la propriété privée adjacente. Cette solution permet au camion de reculer mais pour se faire il est obligé de monter sur le trottoir et les candélabres gênent pour le braquage du camion. La solution serait donc d'abaisser les trottoirs sur toute la longueur et de déplacer des lampadaires. Ces travaux sont compris dans le montant présenté. M. Decrey informe que des négociations ont eu lieu avec le propriétaire privé situé à côté de l'entreprise Mazzoli qui a cédé un bout de sa propriété à la commune de manière à ce que le camion puisse ressortir sans trop de problèmes.

Une autre problématique réside dans la mise en sens unique du chemin de la Mousse et de la route de Jussy car l'entrée du chemin de la Mousse ne permet pas le passage du camion. Il faut revoir complètement l'élargissement de l'entrée de ce chemin pour que le camion puisse passer. Les travaux d'élargissement sont ainsi également prévus dans le montant.

M. Decrey fait savoir qu'il fait cette demande de crédit aujourd'hui car il y a selon lui une certaine urgence. En effet, les travaux sur le carrefour de l'os ont été planifiés par l'Etat et vont commencer au mois de mars et la fermeture du chemin de la Mousse va probablement se faire entre les mois d'avril et de mai.

Si le crédit est voté lors de cette séance, il faut compter un mois de droit référendaire, le lancement de la procédure AIMP et l'attribution des travaux avant de pouvoir commencer. Si tout se passe sans encombre, les travaux pourraient ainsi débuter pour le mois de mai. M. Decrey espère que l'Etat n'aille pas trop vite sur le carrefour de l'os mais souligne qu'une solution doit absolument être trouvée pour l'entreprise Mazzoli car il n'est pas envisageable de paralyser une entreprise pendant des mois. M. Decrey informe que le conseil administratif a pris un engagement vis-à-vis de l'entreprise Mazzoli pour que les travaux puissent être effectués le plus rapidement possible, de manière à ce que cette problématique puisse être réglée. Pour cette raison, M. Decrey demande aux conseillers municipaux de voter ce crédit, afin de pouvoir avancer sur cette partie. Concernant les autres parties, la commune suivra la planification du Conseil d'Etat qui doit effectivement refaire les carrefours route de Jussy - chemin de la Mousse et avenue de Tronchet- route de Jussy.



M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances, indique que la commission des finances a accepté ce crédit par 11 oui et 2 abstentions.

M. Stephen Knörr, vice-président de la commission circulation, transports pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 4 décembre 2018 :

*Point 2 : Mesure d'accompagnement au développement des communaux d'Ambilly
Projet de modification des circulations de la route de Jussy et du chemin de la Mousse*

En plus de M. Decrey, conseiller administratif et M. De Oliveira du service technique, sont également présents Messieurs Patrick Emery de l'office cantonal du génie civil, Marc Junod du bureau « La touche verte » Gérard Widmer et Frédéric Orvain de l'office cantonal des transports.

Ces mesures impliquent tant Thônex que Chêne-Bourg. De la présentation, il ressort que le chemin de la Mousse entre la route de Jussy et le chemin de la Gravière sera mis en sens unique, depuis Thônex en direction de Chêne-Bourg. La route de Jussy sera également mise en sens unique pour le tronçon compris entre le chemin du Chablais et l'avenue Tronchet mais dans le sens Chêne-Bourg en direction de Thônex. Aux deux extrémités avec le chemin de la Gravière et le début de la route de Jussy, le tout formera en quelque sorte un immense rond-point sur lequel seront encore aménagées des voies de bus en site propre mais à contre-sens du trafic privé. Le nombre d'arrêts TPG et leur emplacement est encore à définir. Ils seront transmis dès que possible.

Les charges de trafic ont été mesurées. La plus grande partie du dispositif passera en réseau primaire. Les coupures de la voie verte seront réglées au moyen de signaux tricolores

Après études, il appert que l'état général des artères concernées est déficient. Chaussées affaissées provoquant la stagnation d'eau de pluie auxquels s'ajoute des trottoirs exigus hors normes des marquages effacés ou absents. La mise en place des mesures préconisées permettra de rectifier l'ensemble de ces défauts et sera une plus-value pour la sécurité.

Monsieur Junod du bureau « Touche Verte » explique aussi que les arbres plantés sur le domaine public, route de Jussy le long du bâtiment d'une célèbre marque de montre végètent. Les fosses servant à la rétention de terre, dans lesquels ils ont été placés ne correspondent plus aux normes légales. Les contrôles menés ont aussi mis à jour certains manquements lors de la construction de ces fosses. En conclusion l'état de santé des arbres nécessite leur abattage ce qui peut être fait de concert avec les aménagements routiers. Les arbres seront toutefois remplacés un pour un.

Pour répondre aux questions et inquiétudes des commissaires, Monsieur Orvain précise que les feux lumineux seront réglés et différenciés afin que les flux de circulation empruntent les nouveaux aménagements. En conséquence, les avenues Tronchet et Adrien-Jeandin seraient préservées.

Des commissaires s'inquiètent de la disparition de nombreuses places de stationnement. Ce sont effectivement les couloirs de bus qui dévorent ces dernières. Un transfert doit s'effectuer avec le parking de la Gare CEVA. Le stationnement avenue de Thônex serait lui maintenu car l'avenue sera élargie tout comme la rue François Jacquier permettant ainsi un croisement optimal.

A titre d'information le devis général de la répartition entre les communes est présenté.

Le projet de modification des circulations de la route de Jussy et du chemin de la Mousse est accepté à l'unanimité soit 10 oui.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances fait savoir que les conclusions du rapport de la séance du 6 décembre 2018 ont été exposées par M. Uehlinger. Il ajoute qu'il doit se récuser concernant la discussion et le vote sur ce point.

La discussion est ouverte.

Au vu de toutes les explications qui ont été reçues, M. Nicolet demande une suspension de séance de cinq minutes. M. le président accorde la suspension.

[La séance est suspendue à 21h38 et reprend à 21h44]

M. Nicolet renonce à prendre la parole.

M. Knörr explique que ce crédit les met dans la même position que le patient auquel le médecin annonce qu'il a le choix entre agoniser lentement par asphyxie ou subir une trachéotomie qui le handicapera à vie. Étouffer dans d'atroces souffrances est le sort que leur réserve le gouvernement qui, sur l'Hôtel du Grand Genève, sacrifie la qualité de vie de ses citoyens. Le peuple, s'il pouvait voter sur le Grand Genève, lui réserverait le sort qu'il mérite en dégainant prestement le goudron et les plumes. L'exécutif genevois s'est trop avancé en promettant aux voisins français qu'il construirait un maximum de logements qui seront squattés par une population qualifiée pudiquement de contribuable à valeur médiatique. Pour réussir ce tour de force, le plan directeur cantonal a été biaisé. Il est difficile de s'en sortir autrement qu'en assassinant la zone villa, en brûlant les étapes et en sur-densifiant ; en d'autres termes, en sacrifiant la classe moyenne et les petits propriétaires. Les Communaux d'Ambilly sont révélateurs de cette situation. L'exécutif cantonal va réaliser d'un seul tenant l'ensemble des constructions prévues sur 30 ans et n'hésite pas, pour ce faire, à revenir sur des accords âprement discutés et sur des actes légaux dûment signés. La devise de Genève n'est plus « Post Tenebras Lux » mais forfaiture et trahison. Afin de présenter une bienveillante façade, le gouvernement central fait appel à ses experts dont la logorrhée est bien rodée. Dans le but de correspondre aux lois et aux règlements, il extrapole l'avenir et tape sur des générations futures afin de régler les problèmes de trafic et les soucis de stationnement. Si les têtes dépassent, les réfractaires seront rééduqués en s'acquittant d'une taxe d'un péage pour quitter leur parking.

A l'aune des précédents qui les lie avec le canton, dans le cadre du vote de ce soir destiné aux mesures d'accompagnement du développement des Communaux d'Ambilly, M. Stephen Knörr se demande comment le conseil municipal peut accepter un budget de plus de 4 millions sans vérifier point par point les études de circulation et les chiffres et sans mandater d'autres experts. Suite aux informations et précisions données par M. Decrey, le groupe UDC demande que le dossier soit renvoyé en commission de circulation.

M. Houman précise que le groupe PLR ne remet pas en cause l'importance de ce projet ni le fait qu'il faille mettre en œuvre des mesures d'accompagnement liées aux Communaux d'Ambilly ; il est évident que ce projet est important et le groupe PLR soutient cette logique-là. Néanmoins, elle ne doit pas se faire n'importe comment et à n'importe quel prix. Pour ce qui est du projet qui est présenté ce soir, la répartition des frais leur semble problématique. Le groupe PLR considère que le canton semble avoir un certain nombre de demandes extrêmement onéreuses qu'il leur adresse et pour lesquelles il devrait mettre la main à la poche.



Le groupe PLR pense que ce devrait être une négociation entamée avec le canton qui pourrait leur permettre de réduire assez sensiblement la facture. Il y a encore la question de la participation des entreprises qui bénéficieront de ces travaux et qui devraient peut-être participer financièrement aux différents aménagements qui sont prévus. Cela permettrait une répartition des frais ainsi qu'une réduction de la facture dont le montant avancé est assez exorbitant mais fondamentalement, la question de l'urgence ne satisfait guère car elle est jugée un peu simple. Les Communaux d'Ambilly ne datent pas d'hier, ils arrivent et les mesures d'accompagnement sont effectivement importantes. Néanmoins, devoir absolument voter cette question le 18 décembre en prétextant une situation d'urgence n'est pas un argument valable.

[M. Calame et M. Uehlinger se retirent à 21h49]

M. Houman poursuit son explication en ajoutant que selon lui, les choses doivent être faites calmement, surtout quand plusieurs millions sont en jeu. Le groupe PLR ne va pas jusqu'à soutenir l'amendement de l'UDC mais il joint son amendement à celui de l'UDC pour le renvoyer en commission de circulation afin d'avoir un vrai débat apaisé. Il demande également aux conseillers administratifs d'entreprendre les négociations demandées avec l'État ou les entreprises concernées.

M. Decrey rappelle que les mesures d'accompagnement sont des mesures que la commune a demandées. En ce qui concerne les discussions avec l'État, M. Decrey indique que l'État va également investir dans les mesures d'accompagnement. Les frais relatifs à la route de Jussy par exemple sont des frais qui sont sur la commune de Thônex, néanmoins, la commune ne met aucun centime par rapport à cela ; l'État va prendre ces travaux en charge. Il est normal que la commune prenne en charge les frais sur ses routes communales. La commune s'occupe des routes communales et l'État assume la totalité des frais sur les routes de l'État. De ce fait, M. Decrey ne comprend pas comment il pourrait aller voir l'État pour négocier qu'il prenne une participation sur les routes communales. Quant à la situation d'urgence, il estime ne pas mettre la pression aux conseillers municipaux, il leur parle uniquement d'une problématique d'une entreprise thônésienne. Si M. Mazzoli ne les avait pas interpellés, rien n'aurait été dit quant à la fermeture du chemin de la Mousse ; l'État ne leur a jamais présenté la fermeture de ce chemin.

Si rien n'est décidé, ils peuvent effectivement renvoyer ce projet en commission pour en discuter, mais le problème réside dans les travaux que l'État va entreprendre. Il n'y a aucun doute quant à ces travaux que l'État va entamer, car ils sont poussés par les conseillers d'État. Si l'État ferme le chemin de la Mousse, M. Decrey demande ce que la commune va faire avec un contribuable qui a 50 employés et qui ne pourra pas se faire ravitailler par des camions. Aujourd'hui, la commune est face à ce fait et le conseil administratif est impuissant si le conseil municipal ne vote pas. Il rappelle que M. Mazzoli se fait passablement de souci quant à cette problématique ; M. Decrey ne met pas la pression aux conseillers municipaux, mais la situation est telle qu'elle est et il faut faire quelque chose.

M. Da Silva entend bien la problématique des coûts et confirme que c'est un montant élevé. Toutefois, en regardant les détails du projet, il estime que les coûts reflètent les travaux et les interventions qui sont nécessaires, demandées et obligatoires au vu de certains règlements. En effet, la question des arbres découle de dispositions réglementaires auxquelles la commune ne peut pas déroger.



[Retour de M. Calame et M. Uehlinger à 21h53]

M. Da Silva a un problème avec le report de la décision de ce soir car selon lui, il y a *de facto* urgence et ce, pour plusieurs points. Tout d'abord, la commune a l'occasion unique d'être pour une fois au-devant des échéances et de pouvoir aménager les infrastructures routières avant l'arrivée des premiers habitants de MICA. Ces dernières années, la commune a toujours été dans l'urgence concernant les chantiers. Cette fois, elle a l'occasion de livrer des infrastructures avant l'arrivée des premiers habitants de MICA et de pouvoir ainsi mieux accompagner l'augmentation de la population de la commune et leur arrivée. La question du phonoabsorbant doit également être mentionnée puisque la commune est tenue de le faire par des lois fédérales. L'occasion de le faire sur le chemin de la Mousse se présente ; le fait de repousser la décision du changement de sens de la circulation sur ce chemin va coupler cela à une mise du phonoabsorbant. Cela signifie que si les conseillers ne se mettent pas d'accord sur la mise à sens unique du chemin, la mise du phonoabsorbant va se faire, mais d'ici deux ans, tout va devoir être cassé pour faire les réparations prévues avec le projet pour ensuite remettre une couche de phonoabsorbant. Pour M. Da Silva, cela lui paraît être une aberration, surtout en prenant en compte les pétitions que la commune reçoit concernant les nuisances sonores. La question des entreprises lui semble importante, pas uniquement quant à l'entreprise de M. Mazzoli mais également quant au nouveau point artisanal qui va arriver sur la commune et qui regroupera notamment Baud et Bon Génie à la place de l'ancienne voirie cantonale. Avec ce projet et l'arrivée de ces nouvelles entreprises, l'occasion se présente de leur livrer une infrastructure toute faite. Ce n'est pas cohérent d'attendre que ces entreprises s'installent, s'ouvrent puis qu'elles aient des besoins en logistique et en place pour leur clientèle pour finalement leur boucler la principale voie d'accès. M. Da Silva rappelle que de l'autre côté de la route, la commune a un projet de rénovation de l'espace en face de la maison de quartier qui va être bouché. Le fameux triangle d'or sera également bouché. Pour une fois que la commune parvient à attirer des entreprises et ainsi à créer des emplois et une zone d'activités, il ne faut pas attendre qu'elles s'installent pour ensuite leur boucher l'accès et ouvrir des chantiers partout autour. En votant ce projet, ces soucis seront réglés.

Au-delà des entreprises, M. Da Silva insiste sur la question du thônésien lambda qui en a assez de ce qui se passe dans le sud de la commune. Actuellement, c'est une situation temporaire qui est acceptée, mais uniquement car elle est temporaire et que les thônésiens ont conscience qu'elle est nécessaire. Plus vite cette situation sera réglée et mieux ce sera. Si les travaux au chemin de la Mousse sont faits le plus rapidement possible, la question des chantiers routiers sera réglée. En prolongeant les études et les réflexions sur un projet qui est déjà bien ficelé, les thônésiens ne pourront plus le supporter.

Selon M. Da Silva, le problème doit être réglé le plus vite possible avec ce projet qui ne pourra pas revenir moins cher à la commune, car en lisant attentivement les lignes budgétaires, il constate que la commune est forcée de dépenser tout ce qui est prévu d'être dépensé. M. Da Silva ajoute que cela permettra de pacifier la circulation sur la commune.

M. Decrey rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le 5 mars 2019 ; ainsi, les travaux se feront certainement après l'été.



M. Camuglia parle au nom du groupe Gauche Social. Il rejoint M. Da Silva sur de nombreux points, notamment les emplois sur la commune, le mauvais état des routes et des arbres, les places de parking obstruées par des arbres ; si la commune ne met pas d'ordre dans tout cela, elle aura du retard sur les communes voisines. M. Camuglia estime qu'il est important d'avancer sur ce projet, surtout que d'autres routes vont s'ouvrir et il ne serait pas opportun que Thônex soit en travaux. Par ailleurs, la commune ne paie pas toute cette somme ; une partie est payée par la commune de Chêne-Bourg.

M. Singh rebondit sur les propos de M. Da Silva et explique que son groupe ne conteste pas ce projet qui est un beau projet et qui doit être réalisé. Son groupe questionne uniquement le financement et la participation éventuelle de tiers, que ce soit des entreprises, des institutions ou la FTI. Le groupe ne remet pas en cause la nécessité de faire ces travaux, mais la majorité souhaite qu'il y ait malgré tout une dernière possibilité d'examiner une participation par des tiers. M. Singh pense que le projet peut être définitivement voté le 5 mars 2019 sans que les conséquences ne soient catastrophiques.

M. Da Silva observe qu'on s'attaque fondamentalement à la question du temps des délais. Il y a une différence entre faire des travaux l'été qui est une période morte au niveau de la circulation, ou de les faire après l'été qui est une période de reprise. A son avis, il y a urgence et si la question ne touche qu'au financement, M. Da Silva propose de valider le projet et de demander au conseil administratif une sorte d'engagement moral pour qu'il fasse quelques recherches, si recherche il y a à faire et s'il y a des possibilités de financement. Cette solution lui paraît plus pertinente que de renvoyer le projet en commission ce qui retarderait *de facto* le projet ; prendre le risque de prendre un tel retard et de mettre le centre et le sud de la commune dans un tel pétrin au niveau de la circulation pour des financements qui, à son avis, ne sont pas négociables, est beaucoup trop risqué.

M. Uehlinger n'est pas d'accord avec un point que M. Da Silva a mis sur la table. En effet, autant ce projet règle les problèmes de l'entreprise de M. Mazzoli, autant ce concept pose un problème par rapport à la FTI. Finalement l'État, dans sa grande bonté, a autorisé en théorie à faire une sortie sur le petit bout qui longe la voie verte, mais ce n'est pas à la commune de payer des volontés de l'État de faire une cession.

L'État a fait accepter à la voie verte l'élargissement de la route, par conséquent, les camions ne peuvent plus aller en sortie en bout de ligne ; par contre, un semi-remorque sur un sens unique n'a pas le droit de reculer, alors que sur un chemin biais directionnel il le peut. Aujourd'hui, le conseil municipal est capable de régler le problème de l'entreprise de M. Mazzoli, mais la FTI est un vrai problème pour la commune, car l'État a pensé à tout, sauf à la manière de faire sortir les camions à moins de passer par une cession de terrain de la part de la commune qui en assumera alors le frais induits. En votant ce crédit, la commune règle de fait le problème de M. Mazzoli, mais il lui reste sur le dos cet énorme problème de la FTI. L'État a mis la commune dans une situation difficile quant à ce projet.

M. Houman s'adresse à M. Da Silva en lui signalant qu'il caricature la position du PLR en disant que si les travaux ne devaient pas être votés aujourd'hui, finalement, tout cela se ferait tellement tard que cela importunerait tout le monde. Le groupe PLR parle d'un réexamen en commission, d'un petit délai pour que le Conseil administratif puisse négocier avec l'État. Le groupe PLR parle seulement de deux mois et demi supplémentaires.



Selon M. Houman, faire croire que cela chamboulerait l'équilibre en matière de circulation sur la commune revient à exagérer les choses. L'aspect financier lui pose également un problème ; le groupe de M. Bruno Da Silva défend une priorisation des investissements. M. Edouard Houman lui rappelle qu'il faut aussi mettre des priorités et faire de la rationalisation quand cela touche son propre magistrat, ça ne peut pas se faire que pour les magistrats des autres partis. Un budget de 3 millions pour mettre en sens unique des routes lui paraît exorbitant. Sur la question des bacs pour les différents arbres et sur le montant de CHF 20'000.- par bac, il estime que personne ne pourra le comprendre ni l'imaginer.

M. Houman pense que même si cela ressort d'un règlement, c'est l'État qui a souhaité la réalisation de ces Communaux d'Ambilly et cela entraine dans sa ligne droite de politique du logement. Les mesures d'aménagement sont la conséquence d'une volonté étatique de densifier au maximum dans les Communaux d'Ambilly. Il est par conséquent normal de dire à l'État qu'au vu de tous les travaux, la commune voudrait au moins une participation financière de sa part. C'est une volonté politique de vouloir en permanence avoir le couteau sous la gorge de la part de l'État ou de vouloir négocier avec lui. Le groupe PLR pense que la négociation est la meilleure solution pour arriver à diminuer la facture pour les thônésiens.

M. Arpidone estime qu'il faut faire très attention de ne pas faire de ce sujet un espèce de référendum *a posteriori* contre les Communaux d'Ambilly. Certains peuvent être contre ces Communaux d'Ambilly, mais c'est une réalité. La question qui se pose avant tout est de savoir si Thônex va complètement les subir ou si la commune désire être un minimum proactive en demandant de respecter ce qu'elle a toujours voulu faire, c'est-à-dire de ne pas construire avant d'avoir les infrastructures. Selon M. Arpidone, ce n'est pas parce que le montant est élevé que c'est une priorité, et il pense qu'il faut faire attention à cet argument. Le fait de se dire que le prochain conseil municipal est en mars et que les conseillers municipaux ont encore le temps d'en discuter est malvenu. En effet, obtenir un rendez-vous avec les services de l'État et faire toutes ces négociations-là va être très compliqué ; obtenir un rendez-vous dans un délai aussi court est impossible. Les services de l'État vont avoir d'autres choses à faire que de recevoir la commune de Thônex qui va lui demander de participer sur des financements de routes communales.

Au sujet des sociétés, M. Arpidone rappelle que l'entreprise Caran d'Ache était partie, certes pour réaliser une plus-value sur son terrain car elle avait besoin de liquidités, mais aussi parce qu'elle avait un gros problème d'accès à sa société. Il ne faut pas sous-estimer ces problématiques d'accès sur la commune. Par rapport aux problématiques exposées par M. Uehlinger, M. Arpidone estime illusoire de croire que celles-ci seront réglées en une séance de commission d'1h30. Les problématiques seront alors renvoyées devant le conseil municipal du mois de mars et le conseil administratif n'aura pas pu obtenir de rendez-vous avec les services de l'État. Les travaux seront au final repoussés et n'auront probablement pas lieu ce premier semestre, ni peut-être même l'année prochaine. Le PDC ne soutiendra donc pas ce renvoi en commission et fait confiance au conseil administratif, car il estime que la négociation avec l'État à propos de sa participation a déjà eu lieu et que bien que le projet présenté soit coûteux, ce n'est pas une séance de commission qui règlera cette problématique.



Mme Tercier souhaiterait savoir si la commune de Chêne-Bourg est réellement d'accord de cofinancer ce projet sur son territoire et se demande si l'entreprise Mazzoli serait d'accord de payer les travaux devant ses locaux, car elle avait appris que l'entreprise ne payait presque pas de loyer. M. Decrey répond que M. Mazzoli est propriétaire de tout le bâtiment et qu'il ne paye donc pas de loyer. L'entreprise paie pour les places de parking qui sont propriété de l'Etat, et elle payera également une location pour les futures places souhaitées. M. Mazzoli payant déjà passablement d'impôts sur la commune, il a clairement annoncé qu'il ne participera pas au financement de ces travaux et que si la commune ne veut rien faire pour lui, il déménagera. Concernant la commune de Chêne-Bourg, l'étude a été réalisée avec celle-ci et la répartition financière a été décidée d'un commun accord.

M. Knörr est d'avis que les collectivités peuvent faire en sorte de faciliter les accès aux entreprises, mais que ce n'est pas aux collectivités de se plier en quatre pour cela. Selon lui, ce n'est pas à la collectivité de s'adapter, mais à l'entreprise de s'adapter à la circulation en général. M. Knörr s'enquiert si Chêne-Bourg a déjà voté sur la délibération. En effet, si Chêne-Bourg n'a pas encore voté et comme il n'y a plus de séance du conseil municipal de Chêne-Bourg avant le début de l'année, cela laisse un délai. Ensuite, le montage financier a été présenté à la commission des transports du 4 décembre, mais il n'a jamais été précisé que les entreprises avaient été approchées à propos d'une participation. M. Knörr souhaiterait donc savoir quand ces négociations avec les entreprises ont eu lieu. Il revient aussi sur les propos de M. Da Silva, car le projet du Triangle d'Or est une raison de plus de ne pas se précipiter.

M. Decrey répond que Chêne-Bourg n'a pas encore voté. La problématique de l'entreprise Mazzoli ne touchant pas Chêne-Bourg, qui est plutôt concerné par le ch. de Gravière que par le ch. de la Mousse, cette commune n'a pas la même urgence. Ensuite des négociations ont été menées avec Rolex car il fallait que l'entreprise soit d'accord avec toutes les problématiques évoquées plus tôt. Par contre, l'entreprise Baud est seulement locataire de locaux dans le bâtiment de la FTI, elle ne va donc pas participer financièrement aux travaux. Un autre problème se pose au sujet de la FTI : il faudra négocier pour que la FTI et l'Etat prennent en charge une grande part des travaux qui seront effectués de leur côté.

M. Decrey précise à M. Knörr que la première discussion avec l'entreprise Rolex a eu lieu il y a une année et concernait le site propre des bus pour que les camions puissent naviguer de chaque côté. Une fois le problème réglé avec l'OCT, une nouvelle discussion a eu lieu au sujet de l'implantation des arbres devant l'entreprise Rolex, que celle-ci a accepté de prendre en charge.

M. Uehlinger relève qu'il y a deux volets dans cette délibération : la problématique de la circulation globale en sens unique et la problématique de l'accès à Mazzoli, et qu'ils doivent peut-être être réglés dans des temporalités différentes. Le point 5, qui prévoit de subordonner la délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Chêne-Bourg l'autorisant à participer financièrement aux coûts, empêche le conseil municipal d'engager l'argent tant que Chêne-Bourg n'a pas voté. M. Uehlinger estime qu'il y a un accent à mettre et propose une suspension de séance de 5 minutes pour discuter de cela avec son groupe.



M. le président aurait souhaité terminer d'abord la discussion et propose que les personnes sur la liste interviennent avant de suspendre la séance.

M. Leutenegger fait remarquer que les Communaux d'Ambilly sont maintenant présents et qu'il faut donc être proactif et éviter des blocages supplémentaires. Il rejoint les arguments de M. Arpidone et pense qu'il faut faciliter un peu la vie des entreprises et sauver éventuellement des emplois sur la commune. Pour ce qui est des demandes de financement par des entreprises privées de ces travaux, il est d'avis que les entreprises sur la commune de Thônex payent déjà des impôts et financent donc à priori déjà une partie des travaux.

M. Stark se réfère à la commission des finances du jeudi 6 décembre sur ce sujet lors de laquelle 13 membres étaient présents, dont 11 se sont prononcés favorablement pour cette demande de crédit et deux se sont abstenus.

Mme Macchiavelli propose de convoquer un conseil municipal en février.

La séance est suspendue 5 minutes à 22h23.

La séance reprend à 22h29.

M. Singh présente l'amendement proposé par son groupe : « Le conseil municipal décide d'autoriser le conseil administratif à engager les fonds nécessaires spécifiquement pour résoudre les problèmes d'accès à l'entreprise Mazzoli. » Le deuxième point serait que « tous les autres aspects et toutes les autres dépenses de ce projet soient suspendus au vote du conseil municipal de Chêne-Bourg et du prochain conseil municipal de Thônex. » Tous les autres points tombent.

M. Zeder fait remarquer que dans la délibération, il faut impérativement un montant et exposer la problématique de l'amortissement.

M. Leutenegger est assez surpris par le second amendement proposé, puisqu'au point 5 du projet de délibération il est indiqué de « subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par la commune de Chêne-Bourg l'autorisant à participer financièrement au coût total de ces travaux ». Il ne voit donc pas l'objet de l'amendement proposé.

M. Uehlinger souligne que l'urgence dans cette délibération est de résoudre le problème de l'entreprise Mazzoli en fonction du planning des travaux de l'Etat. Le point 5 du projet de délibération empêche de résoudre ce problème car la commune ne peut pas engager de fonds tant que Chêne-Bourg n'a pas voté. La problématique qui se pose est donc de savoir comment la commune de Thônex peut avancer sur le problème de l'entreprise Mazzoli sans attendre le vote de Chêne-Bourg, dont la date n'est pas connue.

M. Decrey estime que ce serait très compliqué de demander des devis et des soumissions uniquement pour cette partie. Les coûts seront encore plus importants en séparant les travaux.

M. le président annonce qu'il va ensuite procéder au vote sur la base des propositions concrètes qu'il a reçu, c'est-à-dire la demande de renvoi en commission et le projet lui-même.



Selon M. Houman, l'idée de cet amendement est de mettre en avant le caractère d'urgence des travaux nécessaires autour de l'entreprise Mazzoli, qui nécessitent de débloquer des fonds. Le reste de la situation n'a pas ce caractère d'urgence et mériterait donc, au vu de l'importance des coûts, un travail supplémentaire qui a été détaillé dans les interventions précédentes. M. Houman propose de garder le point 1 et de le compléter par les termes : « en suspendant l'exécution, sous réserve du point 2, au vote de la commune de Chêne-Bourg et à une confirmation du conseil municipal, suite au retour du conseil administratif ». Le point 2 étant : « La part financière réservée aux travaux nécessaires pour l'entreprise Mazzoli peut être immédiatement débloquée. »

M. le président prévient que tout ce qui est annoncé par oral ne peut pas être véritablement pris en compte. Si une proposition est écrite noir sur blanc, il peut éventuellement la proposer au conseil municipal comme alternative à la proposition de renvoi en commission.

Par rapport aux économies et à la participation des entreprises, M. Decrey ne croit pas que les propositions avancées soient réalisables. Le crédit est de toute façon conditionné au vote de Chêne-Bourg. Si le crédit est voté par le conseil municipal de Thônex, il sera seulement possible d'entreprendre les démarches pour ouvrir un appel d'offre.

Mme Macchiavelli croit que c'est la première fois que les conseillers administratifs ne sont pas d'accord avec le crédit demandé. Elle fait confiance au conseiller administratif en charge de la circulation, qui dit qu'il faut voter sur l'urgence, et elle estime donc que c'est une honte de ne pas être d'accord.

Mme Macchiavelli est d'avis que c'est la première fois que le conseil administratif n'est pas d'accord avec le crédit demandé. Comme il est en charge de la circulation, elle lui fait confiance et elle trouve que c'est honteux de ne pas être d'accord.

M. Uehlinger rappelle que M. Zeder a proposé une autre alternative qui pourrait débloquer la situation. Au mois de juin, un vote en faveur de l'aménagement de la maison de quartier et le réaménagement sur la route a été voté. Dès lors, il suffirait d'autoriser un dépassement de crédit lié à cet objet avec le réaménagement des travaux de Mazzoli.

Par ailleurs, ce dépassement serait déduit de la délibération d'aujourd'hui qui serait suspendue jusqu'à la prochaine commission. Cela permettrait de commencer immédiatement la procédure et de revenir en commission au mois de mars avec l'objet cité problématique et sans attendre la décision. Cela n'empêche donc pas de faire des appels d'offre sur la totalité.

M. le président n'a pas saisi les détails de cette intervention et ne pourra donc pas en tirer parti dans les minutes qui suivent.

Selon M. Knörr, l'argument phare est l'urgence. Le fait que la commune de Thônex doive attendre sur Chêne-Bourg fait tomber l'urgence. Dès lors, pourquoi utiliser l'argument de l'urgence s'il n'a pas lieu d'être.

M. le président résume les propositions. La première proposition, celle de M. Knörr, est de dire qu'il y a un souci avec cette résolution c'est pourquoi il propose donc le renvoi en commission.



M. Knörr rappelle la proposition de M. Houman.

M. le président explique que le document proposé par M. Houman ne peut pas être traité maintenant car c'est un document écrit à la main ; les tenants et aboutissants de cet objet sont trop importants. La proposition claire est celle du renvoi en commission. Dès lors, les personnes ayant proposé cela peuvent défendre leur proposition ou y renoncer.

M. Knörr indique que son groupe renonce au renvoi en commission.

Selon M. le président, s'il y a toujours un renvoi en commission celui-ci sera voté et si tel n'est pas le cas le conseil municipal se prononcera en faveur ou non du projet tel qu'il est présenté, avec ses points forts et ses points faibles.

M. Houman conçoit que la tâche du président est difficile au vu des nombreuses propositions qui ont été faites. Toutefois, il ne comprend pas sur quelle base l'amendement fait peut être refusé. Selon lui, même si la forme peut paraître brouillon, le règlement du conseil municipal n'interdit pas cette proposition, de même que la proposition de M. Uehlinger. En effet, il y a un enregistrement et les paroles de chacun sont enregistrées. Par conséquent, cette proposition est légale.

M. le président répond que le document annoncé est flou et peu clair. Cela serait différent s'il était possible de le projeter sur grand écran ou de le photocopier. En tant que président ce soir, il ne prend pas le risque de voter sur un objet qui n'est pas bien défini. Le projet lui-même est clair, il peut plaire ou déplaire mais chacun peut s'exprimer dessus de deux manières : soit en le renvoyant en commission, demande qui avait été faite par M. Knörr et M. Houman, soit en se prononçant sur le projet lui-même.

Selon M. Stark, il faut d'abord voter sur l'amendement.

M. le président répond que si l'amendement est obtenu sous une forme claire qui peut être lue sans hésitation et entendue par tout le monde, alors il prendra acte de celui-ci.

M. Da Silva revient sur la question des amendements. Selon lui, un amendement sans montant n'est pas conforme à la loi et il est impossible de voter un dépassement de crédit d'une décision du mois de juin sachant qu'elle n'a pas été mise à l'ordre du jour de ce soir.

M. Zeder a indiqué à M. Kilcher qu'il s'agit peut-être d'une porte de sortie. Toutefois, il estime qu'il faut renvoyer le projet en commission ; parallèlement le conseil administratif se posera la question de l'utilisation de l'autre crédit. En effet, savoir s'il est possible de l'utiliser alors que la commune a déjà reçu l'arrêté du Conseil d'Etat pour construire cet aménagement routier qui va sur le chemin de la Mousse. Toutefois, le surcoût engendré devra être présenté lors d'une séance ultérieure.

M. le président reformule les propos de M. Zeder en indiquant que le fait d'utiliser, avec l'autorisation du Conseil d'Etat, un autre crédit pour faire les travaux ce n'est pas du ressort du municipal mais une question qui relève du conseil administratif. Ainsi, pour le conseil municipal l'urgence présentée par rapport à cet aspect-là du projet n'a pas à être votée ce soir.



M. le président met au vote le renvoi, formulé par M. Houman, de cet objet en commission. Il explique que si le renvoi est accepté, le projet est mis de côté et le deuxième vote n'a pas lieu d'être.

- **Par 12 oui, 9 non et 3 abstentions, le projet est renvoyé en commission de la circulation.**

M. Decrey est d'avis que cela est du ressort de la commission des finances.

M. Houman a dit très clairement, lors de son amendement qu'il rejoignait la proposition de M. Knörr, qui traitait le renvoi en commission de la circulation.

M. le président explique que le projet est renvoyé en commission de la circulation ; libre ensuite au président de cette commission et au conseil administratif de s'entendre sur la meilleure procédure pour la suite.

M. le président propose de passer au point 13 qui est un point important pour la vie administrative de la Commune.

- 10 Demande d'un crédit de CHF 457'000,- en vue de la modification des circulations du chemin de Floraire. (DA-18-39)

[point non traité reporté à une séance ultérieure]

- 11 Demande d'un crédit de CHF 722'000,- en vue de l'extension du parking de la piscine (DA-18-40)

[point non traité reporté à une séance ultérieure]

- 12 Demande d'un crédit de CHF 105'000,- en vue du réaménagement des surfaces extérieures de l'école Adrien-Jeandin. (DA-18-41)

[point non traité reporté à une séance ultérieure]

- 13 Boucllement en 2018 de divers crédits d'engagement comprenant le dépassement de crédit suivant :

- réaménagement du chemin du Bois-Des-Arts entre l'avenue de Thônex et l'avenue des Verchères
 - a) vote d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 56'640,75 pour couvrir le dépassement. (RA-18-02)
 - b) vote d'un crédit supplémentaire de CHF 56'641, afin de comptabiliser en 2018, un amortissement complémentaire. (DA-18-42)

M. Pascal Uehlinger, maire et conseiller administratif délégué aux finances, explique que la commune a dépassé le budget des réaménagements faits devant la mairie. En effet, cela est essentiellement dû au mur qui a été refait, aux tables qui ont été ajoutées et au câblage informatique qui a été installé. Dès lors, il s'élève à CHF 56'641.-. La commune peut amortir immédiatement cette somme et ainsi, éviter de bouger les amortissements tels qu'ils sont enregistrés comptablement. Il propose d'accepter le crédit supplémentaire et les amortissements immédiats.



M. Philippe Calame, président de la commission des finances pour la lecture des conclusions du rapport de la séance du 6 décembre 2018.

Il faut préciser que 17 crédits sont proposés d'être bouclés dont un seul possède un dépassement. La commune a donc économisé, au total et malgré ce dépassement, CHF 846'448.-. Par ailleurs, la question du crédit complémentaire et de l'amortissement immédiat a été approuvée à l'unanimité de la commission, soit 13 voix.

M. le président informe que ce point sera voté en deux temps, le premier concerne le bouclage des crédits d'investissements terminés en 2018 et le deuxième sur la demande de crédit complémentaire

La discussion est ouverte sur la première partie qui concerne le bouclage des crédits d'investissements terminés en 2018

la parole n'étant pas demandée M. Nicolet donne lecture de la résolution suivante :

bouclage des crédits d'investissements terminés
par voie de résolution

- vu l'article 35 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la liste de crédits d'investissements terminés présentée par le conseil administratif,
- attendu que ces crédits d'investissements ne nécessitent pas de crédit complémentaire, hormis ceux concernant :

dépassement :

- DA-15-02
 - réaménagement du ch. du Bois-Des-Arts
(secteur Thônex/Verchères) CHF 56'640,75

qui fait l'objet d'une délibération séparée

- vu le préavis favorable de la commission des finances du 6 décembre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

le conseil municipal,

d é c i d e

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

1. De déclarer les crédits d'investissements mentionnés sur la liste ci-jointe bouclés, hormis ceux concernant :

dépassement :

- DA-15-02
 - réaménagement du ch. du Bois-Des-Arts(secteur Thônex/Verchères) CHF 56'640,75

qui fait l'objet d'une délibération séparée (DA-18-42)



annexe : tableau récapitulatif

La discussion est ouverte sur la deuxième partie du vote qui concerne les demande de crédit

- a) vote d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 56'640,75 pour couvrir le dépassement. (RA-18-02)
- b) vote d'un crédit supplémentaire de CHF 56'641, afin de comptabiliser en 2018, un amortissement complémentaire. (DA-18-42)

M. Nicolet donne lecture de la délibération suivante :

- vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des commune du 13 avril 1984 et l'article 33 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984,
- vu la délibération du conseil municipal du 31 mars 2015 ouvrant un crédit de CHF 1'737'000,- en vue de la réalisation du projet de réaménagement du chemin du Bois-Des-Arts sur son tronçon compris entre l'avenue de Thônex et l'avenue des Verchères,
- attendu que le total des dépenses s'élève à CHF 1'793'640,75 et qu'il en résulte un dépassement de CHF 56'640,75 par rapport au crédit voté, 6.
- vu le préavis favorable de la commission des finances du 6 décembre 2018,
- sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

d é c i d e

par 25 voix pour soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 56'640,75 pour couvrir ce dépassement de crédit.
2. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2018, un crédit budgétaire supplémentaire d'un montant de CHF 56'641,- pour permettre un amortissement extraordinaire de ce dépassement de crédit sur la rubrique 6150.383.

14 Projet de motion déposé dans le délai légal par la Gauche Sociale (GS) intitulée :

- « pour une transparence des notes de frais professionnels du conseil administratif » (MM-18-04)

[point non traité reporté à une séance ultérieure]



15 Projet de résolution déposé dans le délai légal par l'ensemble des partis politiques représentés au conseil municipal intitulée :

- « résolution interpartis concernant le concept opérationnel de défense incendie et secours » (RM-18-07)

[point non traité reporté à une séance ultérieure]

16 Projets de délibération

M. le président informe qu'il n'y a pas eu de projet déposé

17 Propositions du conseil administratif

17.1 M. Pascal Uehlinger, maire

M. Uehlinger souhaite des bonnes fêtes de fin d'année.
Il n'y a pas d'autres propositions

18 Questions écrites :

M. Marc Kilcher, conseiller administratif donne lecture de la réponse à la question écrite posée lors de la séance du 13 novembre dernier par :

18.1 Mme Danielle Oppliger intitulée : « surveillance sur le préau de l'établissement scolaire école Marcellv

« Ce n'est pas la commune qui est en charge de la surveillance des élèves dans les préaux. Qui plus est, durant les horaires mentionnés, les élèves sont encadrés par le parascolaire.

Votre remarque sera transmise au Directeur d'établissement. »

Mme Oppliger a pris note que la question a été transmise au directeur et indique que les parents ont reçu la réponse. Elle espère que les enfants seront encadrés sur la route de l'école par le parascolaire.

Puis, M. le président donne lecture d'une nouvelle question écrite déposée par :

18.2 M. Andrew Arpidone concernant : l'affichage publicitaire sur le domaine public : quel impact pour Thônex ?

Depuis de nombreuses années déjà, une réflexion globale est menée à tous les échelons concernant l'affichage publicitaire sur le domaine public. Certaines communes ont d'ailleurs d'ores et déjà banni cet affichage.

Les problématiques suivantes ont notamment été relevées :

- perte d'attention des conducteurs (problématique notamment présentée par notre police municipale lors des dernières campagnes électorales),
- moralité, problématique à laquelle le conseil administratif est fréquemment confronté notamment avec une société d'Escort girls et ses campagnes de publicité plutôt « osées »,



- surendettement des jeunes notamment avec des campagnes pour les organismes de crédits à la consommation vantant leurs produits comme s'il s'agissait d'une loterie,
- sexisme avec des campagnes présentant régulièrement la gent féminine sous des aspects pas toujours flatteurs.

A cela peut s'ajouter un problème d'esthétique, critère il est vrai plus subjectif que ceux exprimés auparavant.

Notons que la publicité pour l'alcool a été limitée et n'est autorisée que si elle a trait directement au produit (les représentations de personnes en train de consommer, de paysages ou de situations de type « lifestyle » ne sont pas autorisées).

La publicité pour le tabac (y-compris sponsoring et promotion) fait quant à elle l'objet d'une initiative fédérale* lancée début 2018 à son encontre suite au refus du Parlement de légiférer.

Partant de ces considérations, une réflexion visant à mettre en rapport les gains réels de la publicité avec les problématiques engendrées par celle-ci semble nécessaire.

Questions:

Quelles ont été les rentrées financières liées au contrat avec la *Société Générale d'Affichage* (ci-après *SGA*) lors des trois dernières années ?

Combien la Commune aurait-elle dû payer les abris de bus financés par la *SGA* (sachant que la TVA a déjà été prise en charge par la Commune) ?

A quelle date se termine le contrat actuel avec la *SGA* et, compte tenu de ce qui précède, à combien se montrait le manque à gagner total d'un non renouvellement de ce contrat en se basant sur une moyenne des données financières des trois dernières années ?

Andrew Arpidone

* « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac »

19 Propositions individuelles et questions

19.1 Projet de motion déposé dans le délai légal par la Gauche Sociale (GS) intitulée : « pour une transparence des notes de frais professionnels du conseil administratif » - point 14 de l'ordre du jour.

M. le président donne la parole à M. Nicolet pour sa remarque liée à la résolution en point 14, à qui il signale qu'il regrette de ne pas avoir été informé auparavant.

M. Nicolet indique que la résolution interpartis a été signée par tout le monde. Il est donc important qu'elle soit votée ce soir, sinon il s'agit d'une nouvelle perte de temps.

M. le président entend la remarque de M. Nicolet et demande l'avis du conseil municipal.



Selon M. Kilcher, il faut prendre en considération la notion de proportionnalité. En effet, il se demande pourquoi cette résolution devrait être traitée alors que la motion de la gauche sociale par exemple est aussi en attente. La seule règle qui tient depuis qu'il est dans cette commune est celle des 23h00. Toutefois, la commune peut décider de l'abroger ce soir et de créer un précédent.

M. le président regrette que cela n'ait pas été mentionné avant mais estime que c'est de la responsabilité de chacun. En conclusion, il décide de ne pas revenir en arrière sur l'ordre du jour.

19.2 Locaux APM

M. Stark pose une question concernant les annexes pour les APM à la rue de Genève. Il demande quand ces locaux seront définitivement opérationnels.

M. Kilcher répond que les locaux sont opérationnels mais que l'appui informatique qui ne dépend pas de la commune doit être obtenu de la police cantonale. A l'heure actuelle 4 police municipale ont les clés et disposent des locaux pour les interventions qu'ils sollicitent.

19.3 Cité des métiers

M. Calame remercie M. Kilcher pour les démarches entreprises pour la cité des métiers, cela va dans la prolongation de la motion du PDC. Un des points de la motion était d'influencer les entreprises communales à engager. Il se demande si la commune de Thônex souhaite inviter les entreprises communales à s'inscrire à cette manifestation de manière à ce que la première édition soit complète et qu'on ne se retrouve pas face à une salle vide.

M. Kilcher répond qu'il y a trois courriers que les entreprises vont recevoir. Le premier étant celui de la tolérance communale, le second est coordonné par le canton car la cité des métiers est gérée par l'Office cantonal de l'emploi et le 3^e courrier associera cette date de la cité des métiers et une réunion avec Chêne-Bourg pour une discussion sur les assurances.

19.4 Déchetterie chemin Edouard-Olivet

M. Arpidone aurait voulu savoir pourquoi la déchetterie du chemin Edouard-Olivet a disparue au grand damne de la population qui n'a reçu aucune information et qui jette donc tous les déchets dans les poubelles incinérables. Même si cela ressort du domaine privé, il souhaiterait obtenir des informations à ce sujet.

M. Kilcher répond qu'il s'agit d'un domaine privé. Le maintien d'une déchetterie communale nécessite l'accord des propriétaires. Par le passé, la copropriété avait ouvert sa déchetterie au public et dans le cadre de cet accord les services de la voirie assuraient l'entretien sur le site et accompagnaient l'entreprise Baciocchi dans le nettoyage de la déchetterie. Dans la mesure où la levée des déchets a été privatisée sur décision de la majorité des copropriétaires lors de la réunion de l'année 2018, les bennes ont été enlevées et la voirie s'est retirée du site. Le choix de passer à un recyclage en circuit fermé dans chaque allée avec un transport réalisé par le concierge aux dates de levée a été respecté.



19.5 Procédés de réclames

M. Arpidone informe ensuite avoir été abordé par un commerçant de la rue de Genève, qui aurait reçu pour la première fois cette année un émolument à payer pour une publicité visible depuis la rue. Il souhaiterait savoir s'il s'agit d'un changement de pratique. M. Kilcher répond qu'il s'agit de la loi sur les procédés de réclames et que la procédure est toujours la même. Le cadre est cantonal et les demandes sont préavisées par la police municipale, puis signées par le conseil administratif. M. Kilcher propose que M. Arpidone lui transmette les coordonnées du commerçant afin qu'il vérifie. Toutefois, si un émolument a été demandé cette année, il s'agit soit de la correction d'une omission, soit d'un nouveau panneau publicitaire. Le montant de l'émolument est défini au niveau communal. M. Kilcher propose de discuter du cadre précis de manière bilatérale avec M. Arpidone.

19.6 Séance du conseil municipal

Vu l'ordre du jour et les nombreux points qui restent à traiter, M. Leutenegger reprend la proposition de Mme Macchiavelli et propose d'agender une nouvelle séance du conseil municipal avant le 5 mars. Il propose la date du 5 février. M. le président acquiesce, toutefois il appartient au bureau du conseil municipal d'en décider. Le bureau prendra contact avec le conseil administratif pour convenir d'une date. Les points non traités lors de cette séance seront repris dans l'ordre, afin qu'ils soient tous traités la prochaine fois.

M. Uehlinger relève qu'il n'y a pour l'instant pas de point majeur à ajouter, donc avancer la séance du conseil municipal ne ferait que faire annuler celle du 5 mars. Il rappelle que des séances ont déjà été annulées pour absence de points. Aujourd'hui, les séances sont prévues à l'avance, mais aucun point spécial n'a encore été proposé pour le 5 mars.

M. Calame fait remarquer que si la séance du 5 mars est déplacée au 5 février, il faudra agender une séance de la commission des finances le 17 janvier. Il propose d'ajouter une séance le 5 février et de maintenir celle du 5 mars.

19.7 Démission de Mme Giacobino du conseil intercommunal et du mérite sportif

Mme Giacobino informe qu'elle a été élue au conseil d'administration de la maison des personnes âgées du Petit-Saconnex par le Grand Conseil, c'est pourquoi elle va devoir démissionner du conseil intercommunal ainsi que du mérite sportif. En effet, les séances du conseil d'administration tombent le même jour que celles du conseil intercommunal. Mme Giacobino fait lecture de sa lettre de congé : « j'ai le regret de vous informer de ma décision pour cause d'autre obligation de démissionner du conseil intercommunal ainsi que du mérite sportif des Trois Chêne dès le 1^{er} janvier 2019. De ce fait ma démission prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019 mais je reste à votre disposition pour informer mon successeur qui sera proposé lors du conseil municipal du 18 décembre 2018, à savoir M. Alain Nicolet, conseiller municipal PLR de Thônex, que ce soit pour le conseil intercommunal ou pour le mérite sportif. »



19.8 Marquage trottoir Adrien-Jeandin

Concernant le trottoir du côté droit en montant l'avenue Adrien-Jeandin, entre le travers du restaurant La Terrasse et l'embranchement avec le ch. Edouard-Olivet, M. Singh fait remarquer qu'il n'y a pas de marquage pour séparer la piste cyclable de la section réservée aux piétons. Il estime utile de prévoir le plus rapidement possible le rétablissement du marquage qui existait avant les travaux, car cela présente un problème de sécurité. M. Decrey répond que le marquage a été demandé par la commune, mais qu'il a été refusé par l'OCT, car sur les trottoirs avec piétons et cyclistes le marquage est fait au début du trottoir mais pas tout le long. M. Decrey peut cependant refaire une demande. M. Calame précise que selon la loi, le marquage ne peut être fait que si la largeur de la partie piétonne est inférieure à 1.5 m, ce qui n'est pas le cas pour ce trottoir.

19.9 Luminaire Curé-Desclouds

M. Camuglia rappelle qu'il avait déjà signalé au mois de juin qu'un luminaire à la sortie du ch. du Curé-Desclouds était un peu couché et donc dangereux. La réponse avait été que le luminaire était à la charge du cantonal, M. Camuglia souhaiterait donc que les SIG soient informés que ce luminaire est toujours en mauvais état. M. Decrey informe que la démarche a été faite auprès des SIG, qui ont répondu que le candélabre était en commande.

19.10 Démission de Mme Macchiavelli du comité de l'association Trois-Chêne Culture

Mme Macchiavelli annonce sa démission du comité de l'association Trois-Chêne Culture pour le mois de décembre 2018. Il faudra donc que quelqu'un la remplace. Elle enverra une copie de sa lettre de congé au bureau du conseil municipal.

19.11 Marquage au sol – personne à mobilité réduite et handicapée

Entre les ch. du Bois-des-Arts et Curé-Desclouds, l'avenue Adrien-Jeandin et la route Blanche, M. Zaugg fait remarquer que le marquage au sol pour les personnes à mobilité réduite et handicapée est inexistant du côté de l'arrêt des bus 25 et 5.

Puisque le chemin qui mène à La Terrasse est sur la voie communale, des travaux étaient prévu pour les personnes malvoyantes, et successivement avec le canton pour la route Blanche, qui est une voie cantonale. M. Decrey répond que le projet de construction de l'immeuble artisanal devrait débiter et qu'il faudra donc attendre le début des travaux pour connaître l'emplacement de l'immeuble et voir comment aménager un passage pour le contourner.

19.12 Déchetterie – capsule Nespresso

Concernant la déchetterie du ch. des Deux-Communes, M. Zaugg s'enquiert si l'emplacement des deux nouveaux conteneurs de récupération de capsules Nespresso est définitif ou s'ils seront déplacés sur la place de Graveson. M. Kilcher répond que la technicité de la question l'empêche de répondre exactement.



Toutefois, il peut assurer que la déchetterie telle que votée par le conseil municipal comprend la collecte des capsules Nespresso, donc il ne doit y avoir de transfert de contenant sur la place Graveson. Il remercie de bien vouloir revenir lors du prochain conseil municipal avec cette question.

19.13 Présidence commission de la culture

M. Calame est surpris qu'il n'y ait pas de point à l'ordre du jour pour nommer un nouveau président de la commission de la culture. M. le président précise que le président de la culture a démissionné au 31 décembre et, comme il est encore en fonction, il a été jugé qu'un nouveau président ne pouvait pas encore être élu.

19.14 Ecopoint chemin des Deux-Communes

Concernant l'écopoint du chemin des Deux-Communes, M. Nicolet remercie tout d'abord le conseil administratif pour tous les arbres qui ont été replantés. Cependant, en sortant du parking un bosquet gêne la visibilité sur la droite, ce pourrait être dangereux pour la mobilité douce. M. Nicolet souhaiterait que ce bosquet soit déplacé de 50cm. M. Kilcher en prend note.

19.15 Sociétés coopératives d'habitations – taxation

Au sujet du courrier reçu au mois de septembre par certaines entités et entreprises de la commune concernant la suppression des tolérances communales sur la collecte des déchets urbains incinérables, qui les invitait à une séance d'information au mois de novembre et à remplir un questionnaire, M. Da Silva souhaiterait savoir dans quelles mesures les sociétés coopératives d'habitations, qui ont également reçu ce courrier, devraient payer cette taxe. M. Kilcher explique que la taxation a de toute façon lieu, mais que la forme de la taxation était en discussion. Chaque entreprise doit faire l'effort de s'identifier pour éviter une taxation forfaitaire selon le nombre d'emploi brut. Les copropriétés ont été contactées pour la réunion d'information du mois de novembre, car il s'agissait d'informer l'ensemble des entrepreneurs de la commune, toutefois la taxation ne portera pas sur toutes les personnes invitées à cette réunion. Sous réserve de l'acceptation du nouveau règlement par le GESDEC et par le conseil administratif, une copropriété ne sera à priori pas taxée.

La parole n'étant plus demandée M. le président souhaite à l'ensemble des participants de très bonnes fêtes de fin d'année et lève la séance à 23h33. Il invite les membres du conseil municipal ainsi que le public à venir prendre le verre de l'amitié au foyer de la salle polyvalente.

Le président

Le secrétaire

M. Philippe Noël

M. Michel Zeder
secrétaire général adjoint

annexe : RA-18-02 – bouclage crédits d'investissements



annexe point 13 - RA-18-02

Commune de Thônex

BOUCLEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENTS
Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2018

Libellé du crédit	Date de délibération du Conseil municipal	Montant du crédit voté	Montant total dépensé	Différence
FIDU - contribution annuelle 2017	15 novembre 2016	CHF 505'200.00	CHF 505'200.00	CHF -
FIDU - contribution annuelle 2018	14 novembre 2017	CHF 609'700.00	CHF 609'700.00	CHF -
Auberge communale : remplacement d'équipements de cuisine et du bar	15 décembre 2015	CHF 195'000.00	CHF 194'989.30	CHF 10.70
Reconstruction du groupe scolaire Marcelly-Tronchet	12 novembre 2013	CHF 43'873'106.40	CHF 43'870'277.54	CHF 2'828.86
Ecole de Pont-Bochet : étude d'agrandissement	1 octobre 2002	CHF 400'000.00	CHF 63'423.10	CHF 336'576.90
CSSM - clôture autour des terrains de foot B et C	21 juin 2015	CHF 63'000.00	CHF 61'748.30	CHF 1'251.70
EVE Marcelly : réaménagement de la cuisine	13 mai 2014	CHF 120'000.00	CHF 117'922.86	CHF 2'077.14
Cession gratuite, par le canton, d'un couvert à la douane de Moillesullaz (2018)	10 avril 2018	CHF 1'100'000.00	CHF 1'100'000.00	CHF -
Avenue de Thônex : réaménagement du secteur de la place du cimetière	24 septembre 2013	CHF 1'256'000.00	CHF 1'059'337.90	CHF 196'662.10

Réaménagement du chemin du Bois-Des-Arts (secteur Thônex/Verchères)	31 mars 2015	CHF 1'737'000.00	CHF 1'793'640.75	CHF - 56'640.75 (crédit complémentaire à voter)
Balayeuse Azura flex MC 210	15 novembre 2016	CHF 170'000.00	CHF 169'737.15	CHF 262.85
Ouvrage de rétention des eaux pour la protection du Foron (CEVA)	15 novembre 2015	CHF 1'425'000.00	CHF 1'151'031.27	CHF 273'968.73
Eco-point enterré dans le périmètre du chemin Etienne-Chennaz	10 mai 2011	CHF 120'000.00	CHF 36'000.00	CHF 84'000.00
Etudes d'assainissement de parcelles : chemin de la Pierre-à-Bochet (1ère étape)	15 février 2011	CHF 175'000.00	CHF 172'261.65	CHF 2'738.35
Etudes d'assainissement de parcelles : chemin de la Pierre-à-Bochet (2ème étape)	5 février 2013	CHF 200'000.00	CHF 197'692.95	CHF 2'307.05
Nouveau concept d'entretien du cimetière basé sur la gestion différenciée	8 mars 2016	CHF 198'000.00	CHF 197'595.00	CHF 405.00
Parcelle 2747 au 23, avenue Tronchet - 1199 m2 (propriété feu Eve Robert)	4 octobre 2016	CHF 1'710'000.00	CHF 1'710'000.00	CHF -
		CHF 53'857'006.40	CHF 53'010'557.77	CHF 846'448.63